



H O U A R S A I S
C O M M U N A U T É D E C O M M U N E S

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sur le Prix et la Qualité du Service Public
d'Élimination des Déchets Ménagers
et Assimilés

Exercice 2019

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

SOMMAIRE

LE SERVICE DECHETS MENAGERS	6
TERRITOIRE DESSERVI	7
CHAMPS DE COMPÉTENCES.....	8
LA COMPÉTENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS »	8
ORGANISATION GÉNÉRALE.....	9
LA GOUVERNANCE	9
La commission thématique.....	9
LES Comités de pilotage.....	9
LES MOYENS HUMAINS	10
LES MOYENS MATÉRIELS	11
LES CONTENANTS ET LES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT.....	12
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	16
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT	17
LES DÉCHETS DU QUOTIDIEN.....	17
LES ORDURES MENAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	17
1. La collecte :	17
2. Le traitement :	18
3. Les quantités collectées et traitées :	19
LES RECYCLABLES (y compris ceux déposés en déchèterie)	19
1. La collecte :	19
2. Le traitement :	21
3. Les refus de tri	24
4. Les quantités collectées et recyclées :.....	24
LES SERVICES PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS.....	26
LES DÉCHETS OCCASIONNELS	27
LES DÉCHÈTERIES	27
1. La localisation	27
2. L'organisation	28
3. La fréquentation en 2019	28
4. Les déchets collectés	29
Graphique de synthèse :	33
RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES (sans gravats)	34
Modernisation de la déchèterie de Louzy :	34

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

EN RÉSUMÉ : LES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS	35
SYNTHÈSE	35
1. Les déchets du quotidien :.....	35
2. Les déchets occasionnels (sans gravats).....	35
VALORISATION DES DÉCHETS DE LA CCT	36
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	38
PRÉVENTION DES DÉCHETS	40
LES INDICATEURS FINANCIERS	48
LA MATRICE COMPTA COÛT : Cf. : DETAIL EN ANNEXE.....	49
LES COÛTS DU SERVICE :	49
LES RECETTES DU SERVICE :	49
LA CONTRIBUTION DES USAGERS AU SERVICE	49
1. La TEOM.....	49
2. La Redevance Spéciale.....	50
LES AUTRES RECETTES :	50
PRESENTATION DE LA MATRICE 2019.....	50
ZOOM SUR LES DEPENSES ET LES RECETTES DU SERVICE PAR POSTE :	51
Dépenses de fonctionnement (TTC) :	52
Recettes de fonctionnement (TTC) :	52
Dépenses d'investissement :	53
Recettes d'investissement :	53
LES FAITS MARQUANTS	54
BILAN 2019	55
OBJECTIFS 2020	56
ANNEXES	57
PRESENTATION DES COUTS AGREGES	63

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AV : Apport Volontaire

C0,5 : Collecte réalisée une fois toutes les 2 semaines

C1 : Collecte réalisée une fois par semaine

CSR : Combustible Solide de Récupération. Majoritairement composé de plastique, le CSR est utilisé en cimenterie pour son fort pouvoir calorifique.

DASRI : Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) ; exemples : peintures, solvants, etc.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ECT : Extension des Consignes de Tri (barquettes et boîtes en plastique, pots, sacs et sachets, films)

ETP : Équivalent Temps Plein

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés, on compte dans cette catégorie les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papiers), les biodéchets, la collecte des cartons des professionnels et les ordures ménagères résiduelles.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Pàp : Collecte en Porte à Porte

PEHD : Polyéthylène haute densité (résine de plastique) – bouteilles plastiques opaques

PET : Polytéraphalate d'Éthylène (résine de plastique) – bouteilles plastiques transparentes

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Point de regroupement : Espace (situé majoritairement sur domaine public) sur lequel sont disposés plusieurs bacs mutualisés, destinés à collecter les déchets d'un groupe d'usagers.

RS : Redevance Spéciale

RSOM : Les Recyclables Secs des Ordures Ménagères qui comprennent les emballages, le papier et le verre.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Depuis sa prise de compétence relative aux déchets ménagers en 2014, la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) exerce les missions suivantes :

- La collecte en régie des ordures ménagères et des déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire,
- La collecte en régie des biodéchets des gros producteurs en porte à porte,
- L'exploitation en régie de 5 déchèteries pour la collecte des déchets encombrants et dangereux des ménages et de quelques professionnels,
- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- La sensibilisation de tous les publics à la prévention et au tri des déchets.

En 2019, la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) a ainsi assuré la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur les 24 communes de son territoire, auprès de 35 944 habitants (INSEE recensement 2016 sortie au 1^{er} janvier 2019).

Ce rapport annuel 2019 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Voté en Conseil Communautaire le 15 septembre 2020, il est ensuite transmis aux communes membres pour présentation en conseil municipal.

LE SERVICE DECHETS MENAGERS



La Communauté de Communes du Thouarsais collecte et traite en régie les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 24 communes membres.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle prend également en charge les déchets produits par les entreprises et les administrations, dans la mesure où leurs déchets s'apparentent de par leur nature et leur quantité à ceux des ménages.

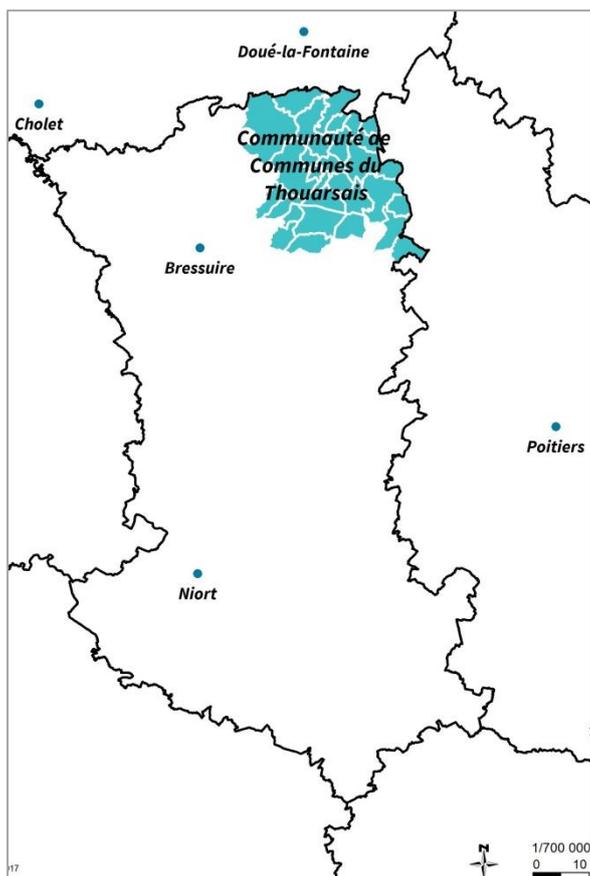
Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

TERRITOIRE DESSERVI

En 2019, la Communauté de Communes compte 24 communes pour 35 944 habitants et 16 143 ménages.

Ci-dessous la liste des communes et leur population respective :

La Communauté de Communes du Thouarsais



Population par commune membre

Données INSEE - recensement 2016 publié au 1^{er} janvier 2019

	Population municipale	Nombre de foyers
Brion-près-Thouet	752	330
Coulonges-Thouarsais	430	189
Glénay	568	234
Loretz d'Argenton	2 674	1 168
<i>Argenton-l'Église</i>	1 630	707
<i>Bouillé-Loretz</i>	1 044	461
Louzy	1 350	525
Luché-Thouarsais	508	189
Luzay	631	251
Marnes	254	120
Pas-de-Jeu	369	157
Pierrefitte	334	126
Plaine-et-Vallées	2 413	1 023
<i>Brie</i>	176	89
<i>Oiron</i>	904	354
<i>Saint-Jouin-de-Marnes</i>	569	265
<i>Taizé-Maulais</i>	764	315
Saint-Cyr-la-Lande	355	154
Sainte-Gemme	401	155
Saint-Généroux	369	152
Saint-Jacques-de-Thouars	445	202
Saint-Jean-de-Thouars	1 353	590
Saint-Léger-de-Montbrun	1 265	499
Saint-Martin-de-Mâcon	315	139
Saint-Martin-de-Sanzay	1 082	398
Saint-Varent	2 457	1 045
Sainte-Verge	1 405	609
Thouars	14 055	6 989
<i>Mauzé-Thouarsais</i>	2 176	893
<i>Missé</i>	828	382
<i>Sainte-Radegonde</i>	1 838	881
<i>Thouars</i>	9 213	4 833
Tourtenay	116	50
Val en Vignes	2 043	851
TOTAL	35 944	16 143

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	36 293	36 176	36 107	36 058	35 944
Taux de variation	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,3%

Depuis la réforme territoriale de 2014, la population de la collectivité reste relativement stable.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LA COMPÉTENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS »

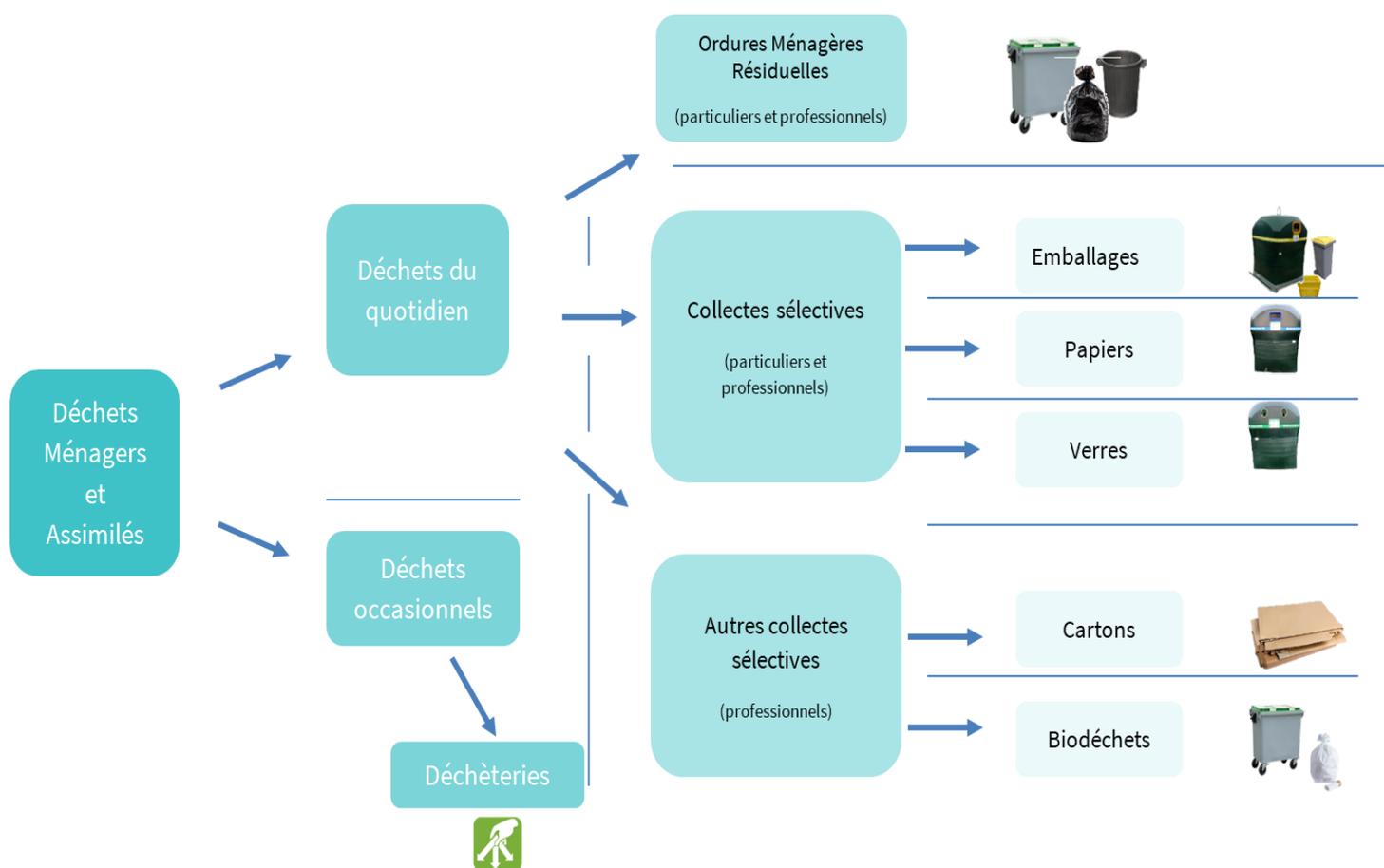
La Communauté de Communes du Thouarsais exerce selon l'article 8.4 de ses statuts, la compétence obligatoire « **collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés** ».

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent par leur nature et leur quantité à ceux des ménages. La majorité des collectes et du transport sont assurés en régie par le personnel de la collectivité. Certaines filières de déchèteries (Cf. partie déchèteries – les déchets collectés) sont toutefois gérées en prestation.

La compétence tri et emballages est assurée dans le cadre d'une Entente entre les collectivités du Nord Deux-Sèvres.

La compétence traitement est transférée à un syndicat départemental (SMITED) qui gère les Ordures Ménagères Résiduelles et le Tout-venant de déchèterie (hors transport).

Le périmètre du service



LA GOUVERNANCE

LA COMMISSION THEMATIQUE

L'organisation des commissions n° 8 « déchets ménagers » et n° 6 « Infrastructures/Mobilité/Développement Durable » a été modifiée à partir de mars 2017. Les sujets liés aux compétences « déchets ménagers » et « infrastructures » sont abordés au sein d'une même commission « déchets ménagers et infrastructures ». Cette commission s'est réunie 7 fois en 2019 sous la Vice-Présidence d'Alain BLOT en charge des Déchets Ménagers. Elle est constituée de 37 élus dont la composition est la suivante :

Communes	Représentants	Communes	Représentants
Argenton-L'Église	FILLION Pascal	Sainte-Radegonde	EPIARD Philippe
Bouillé-Loretz	MENUAULT Isabelle	Sainte-Verge	MORISSET Lucie
Brié	GASNIER Emmanuel	Saint-Généroux	DUHEM Cyril
Brion-Près-Thouet	TIREL Chantal	Saint-Jacques-de-Thouars	SINTIVE Sylvain
Coulonges-Thouarsais	CHAIGNEAU Gérard	Saint-Jean-de-Thouars	MIGNET Joël
Glénay	ROUSSEAU Anne	Saint-Jouin-de-Marnes	LAVEAU Guillaume
Louzy	BILLAUD André	Saint-Léger-de-Montbrun	SAUVESTRE Marylène
Louzy	DORET Michel	Saint-Martin-de-Mâcon	CHARBONNEAU Claude
Luché-Thouarsais	GUIONNET Monique	Saint-Martin-de-Sanzay	DELAUNAY Nicolas
Luzay	GIRAUDON Olivier	Saint-Varent	ROY Jean-Paul
Marnes	GAUTRY Jean-Yves	Taizé-Maulais	BLOT Alain
Mauzé-Thouarsais	THEBAULT Patrick	Thouars	DUMONT Alain
Mauzé-Thouarsais	FRANCAL Éric	Thouars	GUIGNARD Bernard
Missé	JOSELON Sylvain	Thouars	ROUX Lucette
Oiron	KIMBOROWICZ Nadine	Tourtenay	CORLAY-QUESTEL Christiane
Pas-de-Jeu	DANGER Sylvain	Val-en-Vignes – Bouillé-Saint-Paul	BARDET Jean-Luc
Pierrefitte	GIRET Alain remplacé par GARNIER Murielle	Val-en-Vignes – Cersay	FROUIN Fernand
Saint-Cyr-La-Lande	BRÉMAND Eric	Val-en-Vignes – Massais	FERJOU Claude
Sainte-Gemme	POUET Roland		

LES COMITES DE PILOTAGE

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte, le Comité de Pilotage (COFIL) Etude d'Optimisation du service Déchets Ménagers s'est réuni à 8 reprises en 2019 composé de :

PAINEAU Bernard	Président CCT
BLOT Alain (Vice-Président Déchets Ménagers)	Elu Taizé-Maulais
BEVILLE André (Vice-Président Ressources Humaines)	Elu Saint-Jean-de-Thouars
TIREL Chantal	Elue Brion-Près-Thouet
KIMBOROWICZ Nadine	Elue Oiron
DANGER Sylvain	Elu Pas-de-Jeu
POUET Roland	Elu Sainte-Gemme
MIGNET Joël	Elu Saint-Jean-de-Thouars
CHARRE Emmanuel	Elu Thouars
HOUTEKINS Patrice	Elu Thouars
FERJOU Claude	Elu Val-en-Vignes – Massais
Direction Générale	CCT
Service Déchets	CCT
Service Finances	CCT
Service Ressources Humaines	CCT
WENISCH Sandrine	ADEME
BERTRAND Myriam	CITEO

Dans le cadre du Programme TER (Territoire Econome en Ressource), le COFIL PADREC, instance transversale Déchets-Energie constituée d'élus, de partenaires et de techniciens, s'est également réuni une fois en 2019.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

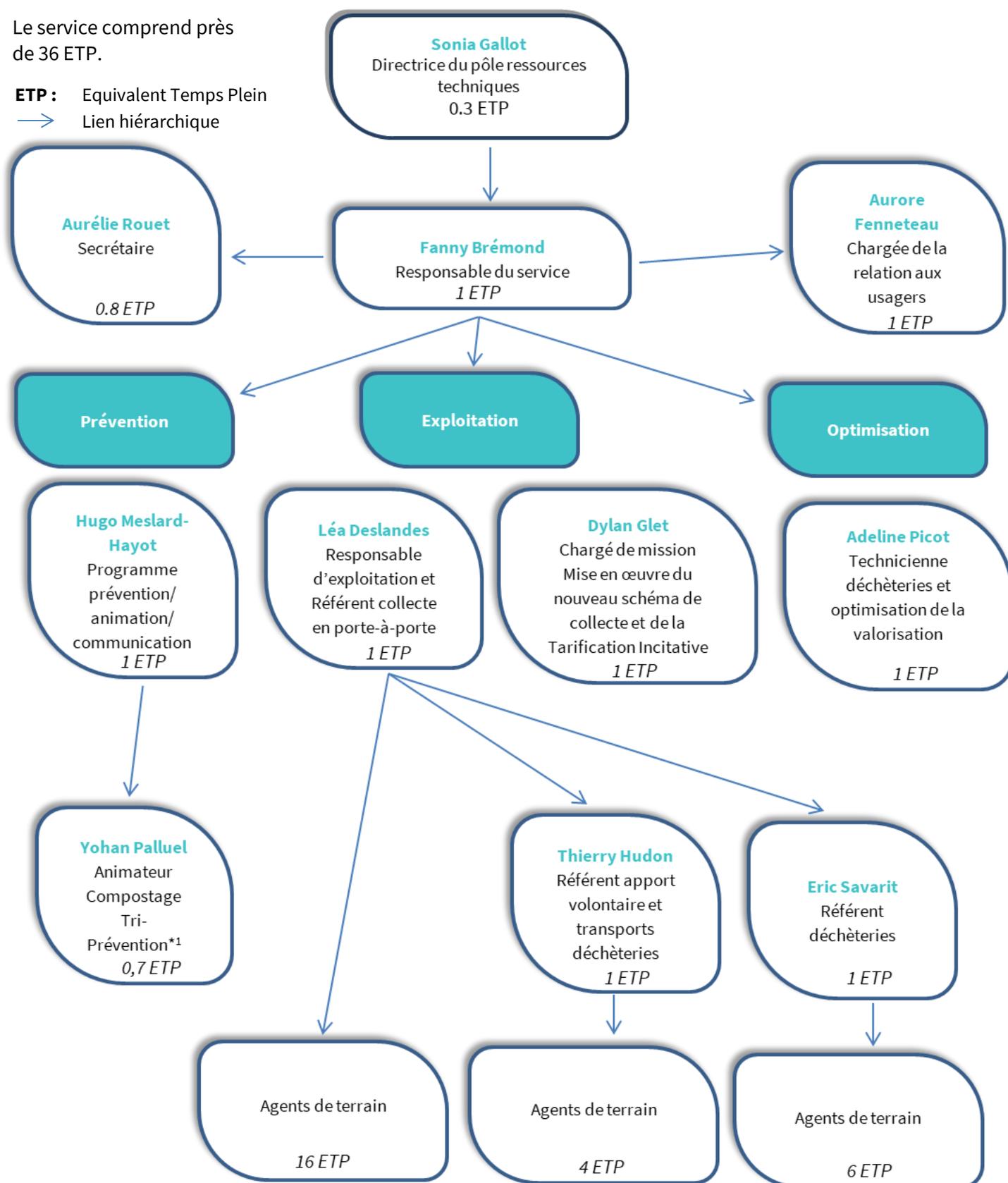
LES MOYENS HUMAINS

(hors services support : RH, comptabilité...)

Le service comprend près de 36 ETP.

ETP : Equivalent Temps Plein

→ Lien hiérarchique



*¹Le pôle « aménagement durable du territoire » de la Communauté de Communes du Thouarsais a mis à disposition du service déchets ménagers un animateur Compostage et jardinage écologique, à hauteur de 0,3 ETP pour 2019. Il a basculé à 1 ETP en juin 2019 pour devenir ambassadeur du tri au sein du service Déchets

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LES MOYENS MATÉRIELS



7 Bennes à Ordures Ménagères : **BOM** (dont 2 de secours)



5 camions porteurs avec grue (dont 1 de secours)



5 déchèteries



1 télescopique (sur la déchèterie de Louzy)



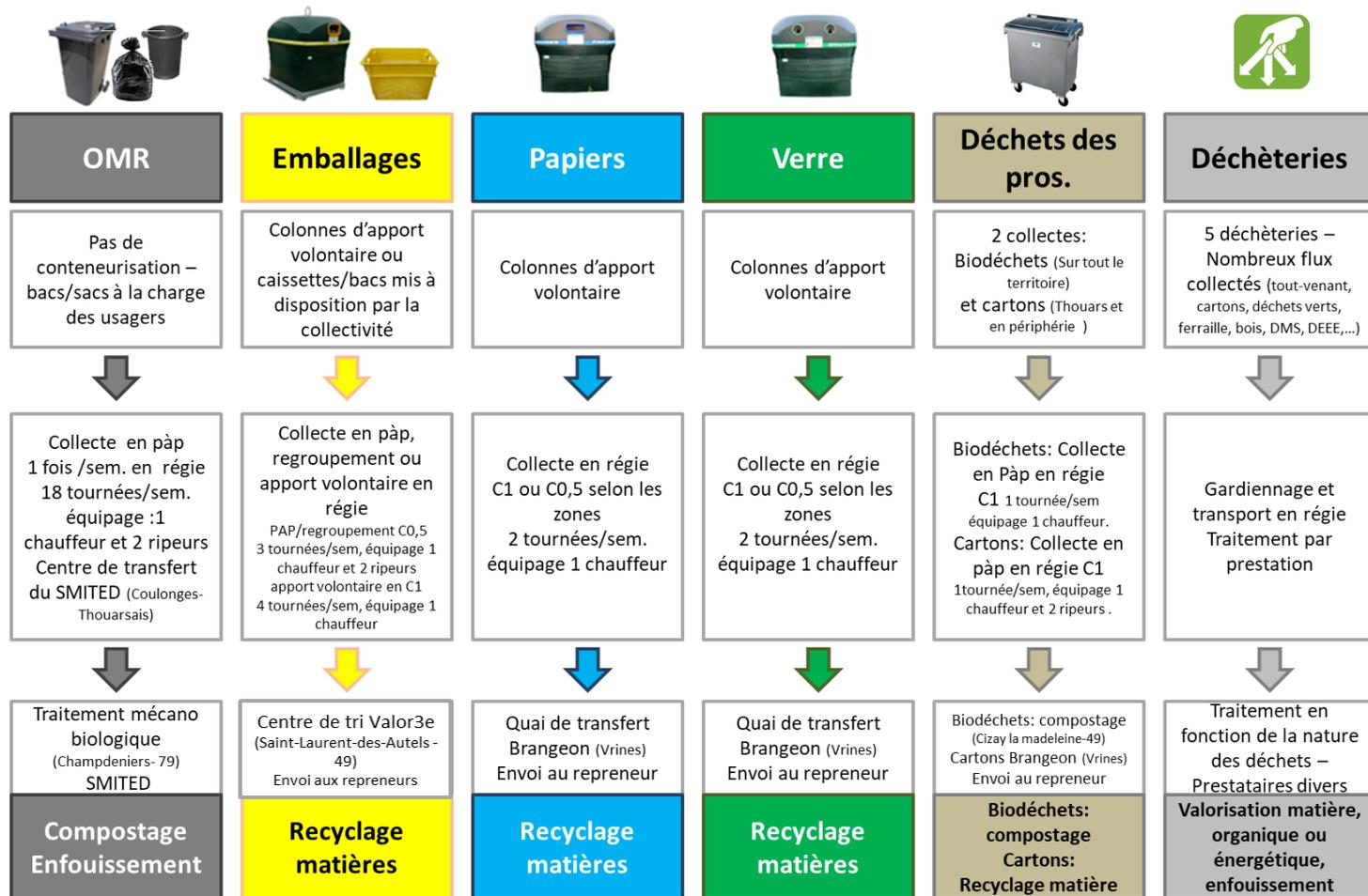
1 local vestiaire (loué à la commune de Thouars)

L'entretien du matériel roulant est assuré par le biais d'une convention d'Entente avec la Ville de Thouars. Les déchèteries sont entretenues par les services techniques de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LES CONTENANTS ET LES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Du 1^{er} janvier au 18 novembre 2019, les ordures ménagères et assimilés étaient collectées de la manière suivante :



Bennes à Ordures Ménagères (BOM)

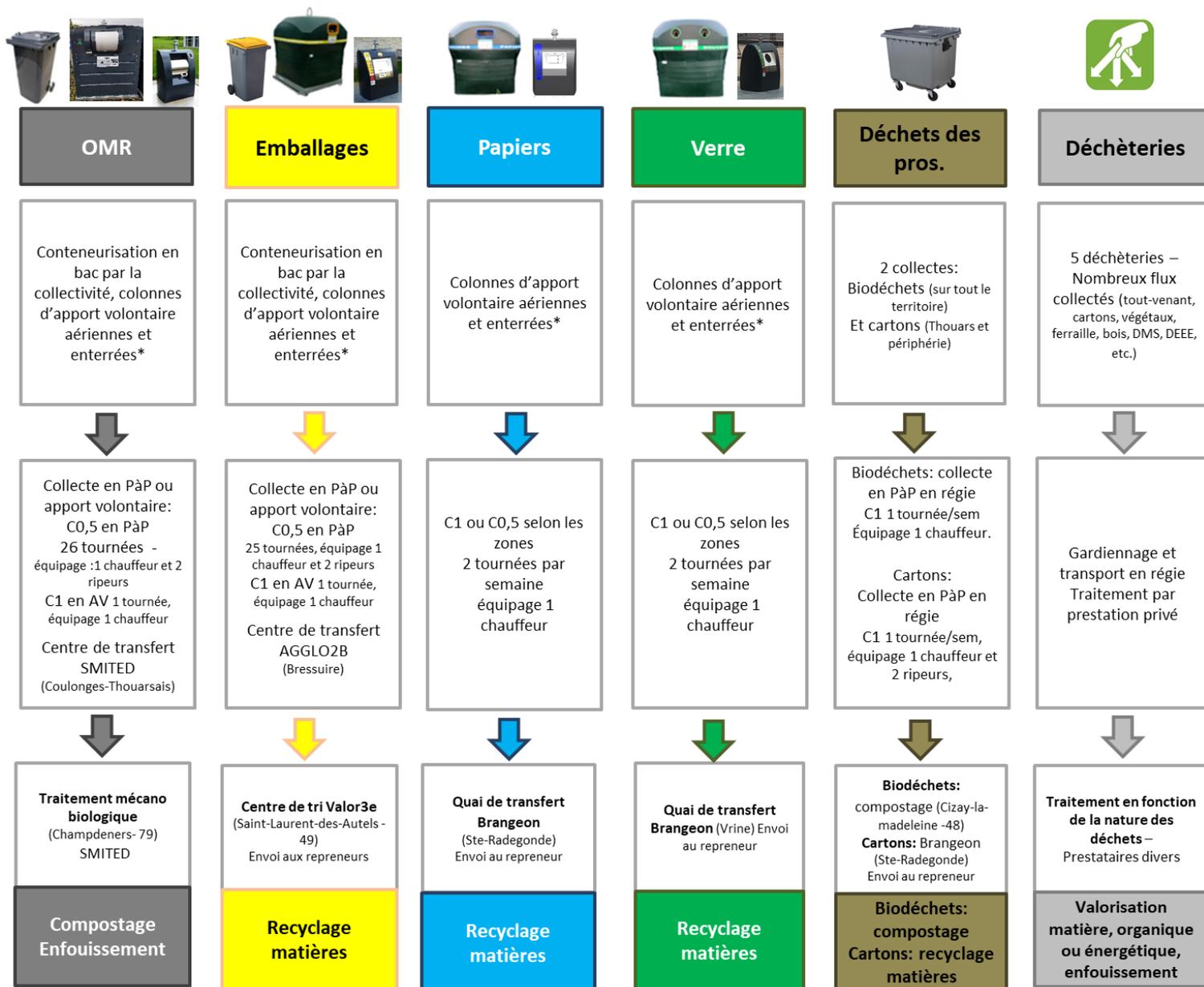


Camion porteur

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Après le 18 novembre 2019 : lancement du nouveau schéma de collecte et de l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Les ordures ménagères et assimilés sont, à présent, collectées de la manière suivante :



Bennes à Ordures Ménagères (BOM)



Camion porteur

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

*Pour les usagers du centre historique de Thouars et des grands habitats collectifs, le dispositif de collecte s'adapte aux contraintes. En lieu et place des bacs individuels, des conteneurs collectifs d'apport volontaire aériens ou enterrés vont être installés sur le domaine public courant 2020-2021. Les usagers utiliseront le badge d'accès personnel (servant également à l'accès en déchèterie) pour ouvrir le contenant 7j / 7j et 24h/24h.

Dans l'attente de la mise en place de ces conteneurs d'apport volontaire, la collecte des OMR et des emballages de ces usagers est maintenue, provisoirement, en porte-à-porte.

La dotation des bacs pucés s'intègrent dans la mise en place d'une tarification incitative (TEOMI Cf. paragraphe « la contribution des usagers au service »). Cette dotation a été réalisée en respectant une grille attribuant un volume de bac en fonction du nombre de personnes par foyer :

 BAC EMBALLAGES RECYCLABLES		 BAC ORDURES MÉNAGÈRES	
1 personne	140 L	1-2 personnes	140 L
2 personnes	240 L	3-4 personnes	240 L
3 personnes et +	360 L	5 personnes et +	360 L
Pas de dotation supérieure Pour cas particulier			



Bacs individuels OMR (Professionnels et particuliers) et Emballages

Les fréquences des collectes ont aussi évolué. Ainsi, la collecte des OMR s'effectue toutes les deux semaines en alternance avec la collecte des Emballages.

55 nouveaux circuits de collecte créés dont 25 circuits de collecte des emballages.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Ce nouveau dispositif vise :

- Plus de services et plus de salubrité pour les usagers via la mise en place de la conteneurisation et la généralisation de la collecte en porte-à-porte ;
- Plus de sécurité pour les agents : arrêt de la collecte des caissettes jaunes ;
- Plus d'équité à travers une facturation variable selon la production de déchets (Tarification Incitative) et plus seulement en fonction de la valeur locative du logement ;
- Moins de déchets enfouis : mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) et promotion du compostage et autres actions de prévention ;
- La maîtrise des coûts du service : création de points de rapprochement limitant le coût de collecte en porte-à-porte, diminution des quantités de déchets enfouis limitant le coût de traitement des OMR, etc.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LES INDICATEURS TECHNIQUES



La Communauté de Communes du Thouarsais collecte et traite en régie différents types de déchets : les déchets du quotidien et les déchets occasionnels.

Le service Déchets Ménagers met parallèlement en œuvre un plan d'actions à la réduction de leurs déchets et à une meilleure prise en compte des consignes de tri.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1. La collecte :

Jusqu'au 18 novembre 2019, la collecte était organisée de 3 façons :

En porte à porte :

Collecte sur 26 communes une fois par semaine.

En point de regroupement :

Collecte sur 6 communes (représentées en bleu sur la carte) une fois par semaine : Val-en-Vignes quartier de Cersay, Saint-Cyr-la-Lande, Mauzé-Thouarsais, Sainte-Gemme, Pierrefitte et Glénay.

Des points de regroupement sont également répartis sur tout le territoire pour supprimer les manœuvres dangereuses ou pour desservir les lotissements.

De plus, sur le centre ancien de Thouars, 16 bacs de regroupement complémentaires à la collecte en porte à porte sont destinés à améliorer la propreté de la ville. Ils sont collectés 3 fois par semaine.

En apport volontaire :

Collecte dans le centre ancien de Thouars, par le biais de 3 colonnes enterrées (Place Saint-Médard) en raison des difficultés de collecte en porte-à-porte.



Communes collectées en « Point de regroupement »



Après le 18 novembre 2019 : lancement du nouveau schéma de collecte et de l'ECT

- Retrait des points de regroupement ;
- Collecte de l'ensemble des usagers du territoire en porte-à-porte au niveau des points de rapprochement (hors centre historique de Thouars et grands habitats collectifs*).

A l'occasion de la mise en place du nouveau schéma de collecte, les Elus ont choisi d'installer des points de rapprochement matérialisés au sol par des points blancs afin d'optimiser les temps et coûts de collecte en porte-à-porte. 6500 points de rapprochement ont été créés sur tout le territoire de la Communauté de Communes afin que chaque usager puisse faire collecter son bac à moins de 75 m de son domicile.



Marquage au sol des points de rapprochement
 Accuse de réception en préfecture
 070 24390708-20200915-15-VCH-200915-DM01-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2020
 Date de réception préfecture : 01/10/2020

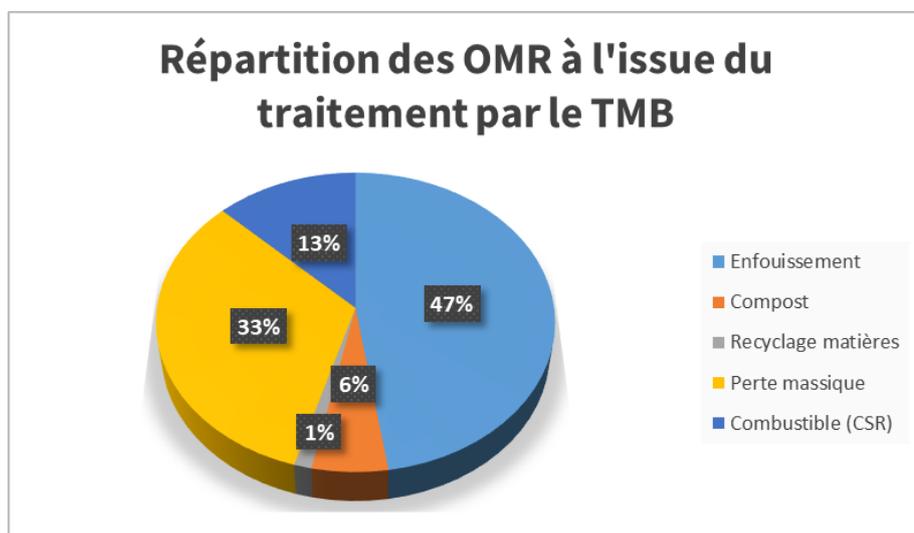
2. Le traitement :

La compétence liée au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et du tout-venant de déchèteries a été déléguée au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Deux Sèvres (SMITED) qui regroupe les structures départementales en charge de la collecte des déchets, hormis la Communauté d'Agglomération de Niort.

Depuis 2010, toutes les ordures ménagères résiduelles collectées sont transportées jusqu'au quai de transfert du SMITED à Coulonges-Thouarsais, pour être ensuite acheminées sur le centre de Tri Mécano Biologique (TMB) situé à Champdeniers. Un peu moins de la moitié des déchets triés repart ensuite sur Coulonges-Thouarsais pour être enfouie en balles compactées.



Sur les 6 523 tonnes d'OMR collectées par la Communauté de Communes du Thouarsais en 2019, le TMB a permis de réduire de 53 % la part destinée à l'enfouissement sur le CSDU de la Loge à Coulonges Thouarsais.



Centre d'enfouissement du SMITED de Coulonges-Thouarsais

L'intérêt principal du TMB réside dans sa capacité à assécher les OMR et à produire un compost normé (norme NFU 44 051). Cet assèchement permet de réduire de 33 % le tonnage initial des OMR. L'eau récupérée est ensuite utilisée dans le processus de compostage de la part fermentescible des OMR.

À noter que 13 % des déchets issus de cette usine sont conditionnés pour constituer du Combustible Solide de Récupération (CSR) valorisé énergétiquement et localement à la cimenterie d'Airvault.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

3. Les quantités collectées et traitées :

Tonnages d'OMR collectés et traités sur 3 ans

	Tonnage 2017	Ratios 2017 kg/hab/an (36107 hab)	Tonnage 2018	Ratios 2018 kg/hab/an (36058 hab)	Tonnage 2019	Ratios 2019 kg/hab/an (35944 hab)	Evolution Tonnages 2018-2019
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	7 323	203	7 324	203	6 523	181	-10,94%

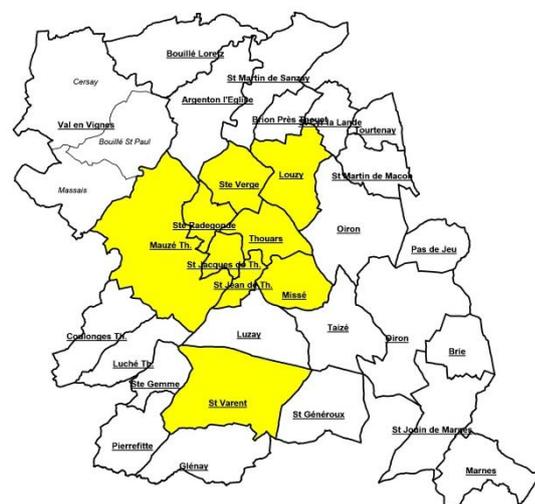
Les tonnages d'OMR étaient stables depuis 2016. En 2019, on constate une forte diminution de ces tonnages de l'ordre de - 11 %. Cette diminution intervient en même temps que la mise en place du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire (Cf. paragraphe « Les contenants et les modalités de collecte et de traitement »)

LES RECYCLABLES (Y COMPRIS CEUX DEPOSES EN DECHETERIE)

1. La collecte :

Jusqu'au 18 novembre 2019, la collecte des recyclables était organisée de 3 façons :

	Emballages	Papiers	Verre
Apport volontaire	149 colonnes	145 colonnes	160 colonnes
	31 communes	31 communes	31 communes
Point de regroupement	164 points		
	1 commune (Mauzé-Thouarsais)		
Caissette	9067 foyers		
	8 communes *2		



Communes dont les emballages sont collectés en porte à porte ou en point de regroupement

*2 Les 8 communes desservies en porte à porte (caissettes jaunes) sont : Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Louzy, Missé, Saint-Varent (bourg) Saint Jacques-de-Thouars, Sainte-Radegonde, Sainte-Verge.

La commune de Mauzé-Thouarsais est quant à elle collectée par l'intermédiaire de points de regroupement (bacs mutualisés avec couvercles jaunes operculés de 360 l ou 660 l).

Les communes desservies par une collecte en porte-à-porte ou en point de regroupement des emballages bénéficient d'une collecte complémentaire des emballages en apport volontaire.

Les papiers et le verre sont exclusivement collectés en apport volontaire.

Des caissons pour la collecte des emballages, du verre et des papiers sont mis en place à la déchèterie de Louzy pour faciliter l'apport de grosses quantités. Sur les autres déchèteries des colonnes de tri sont disponibles pour ces mêmes flux.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Après le 18 novembre 2019 : lancement du nouveau schéma de collecte et de l'ECT

Les bacs individuels pucés distribués avec un couvercle jaune sont destinés à la collecte des emballages. 25 circuits de collecte des emballages ont donc été créés pour la collecte en porte-à-porte de ces bacs.

Une partie des usagers (centre historique de Thouars et grands habitats collectifs) est, quant à elle, maintenue en apport volontaire du fait de contraintes de stockage des bacs et/ou de circulation pour les BOM*.

Cette modification de la collecte des emballages s'est accompagnée d'une évolution des consignes de tri pour les usagers (Extension des Consignes de Tri – ECT). Cela implique que tous les emballages sans exception doivent à présent être déposés dans le bac de tri ou les colonnes d'apport volontaire Emballages. Les nouveaux emballages concernés par ce tri sont : barquettes et boîtes, pots, sacs et sachets, films.



Au niveau de la déchèterie de Louzy, le caisson pour la collecte des emballages a été retiré du fait de la dotation en bac individuel des usagers.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2. Le traitement :

À la suite de la fermeture du Centre de Tri de Bressuire, reconverti à cette occasion en quai de transfert, et dans l'attente de la construction du centre de tri interdépartemental, la CCT a confié, en 2019, le tri de ses emballages au centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels (49) en vue de leur expédition vers les filières de recyclage, ceci dans le cadre d'un groupement de commandes.

En effet, un groupement de commandes s'est constitué entre quatre collectivités territoriales à compétence Tri des Deux-Sèvres (CC de l'Airvaudais – Val de Thouet, CA du Bocage Bressuirais, CC de Parthenay-Gâtine, CC du Thouarsais) et un Syndicat mixte du Maine-et-Loire (Valor3e) afin de coordonner la passation de marchés publics ayant pour objets :

- La prise en charge sur les sites de transfert désignés par les personnes publiques des produits issus des collectes sélectives ;
- Leur transport vers un centre de tri simplifié pour le flux « Multimatériaux » ;
- Leur transport vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour le flux « Emballages » ;
- Le tri simplifié du flux « Multimatériaux » ;
- Le transport du flux « plastiques » issus du tri simplifié vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels ;
- L'exploitation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour le tri des emballages et du flux « plastiques » ;
- Le transport et la valorisation des refus issus du tri, en CSR.

Le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels est exploité par COVED Environnement depuis le 2 janvier 2019.

Le tonnage traité sur le centre de tri atteint 11 000 tonnes en 2019. Les coûts d'exploitation de cet équipement sont mutualisés.

Le rendement de la chaîne de tri manuel du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels est de 3.17 tonnes/heure.

En parallèle, le projet de création du centre de tri public interdépartemental pour le tri des déchets issus des collectes sélectives s'est poursuivi.

En 2019, la SPL UNITRI (englobant les collectivités les Deux-Sèvres, une partie du Maine et Loire, de la Loire-Atlantique et de la Vendée) a lancé un Marché Public Global de Performances pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance dudit Centre de Tri. La notification du candidat retenu aura lieu au 1er trimestre 2020.



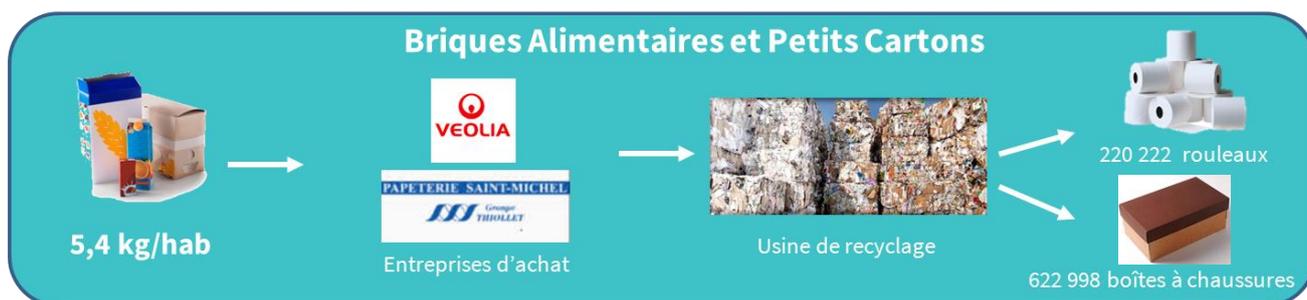
Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Les repreneurs de matériaux sont les suivants :

- Les plastiques (PET foncé, PET clair, PEHD) sont acheminés vers la société Valorplast (92)



- L'aluminium et les briques alimentaires sont repris par VEOLIA (17).
- Les cartonnettes sont reprises par la papeterie SAINT-MICHEL du Groupe THIOUET(16).
- L'acier est repris par Brangeon Environnement (49).



A noter qu'en 2019, il n'y a pas eu d'enlèvement de l'aluminium produit sur l'année car les tonnages n'étaient pas suffisants en fin d'année pour déclencher une évacuation. Seules, 1.031 tonnes d'aluminium en stock sur l'ancien centre de tri de Bressuire ont été évacuées pour le compte de la CCT sur l'année 2019.

Les papiers et le verre

Les papiers et le verre récupérés dans les colonnes d'apport volontaire et les caissons présents sur la déchèterie de Louzy sont tous acheminés sur la plateforme de transit de Fers/Brangeon à Vrines. Le papier est envoyé chez le papetier NORSKE SKOG GOLBEY (88) pour recyclage.



soit environ 10 829 arbres sauvés
Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

On constate une dégradation de la qualité du tri des papiers. Plusieurs déclassements et décotes ont eu lieu sur 2019. Le papier n'étant pas trié sur une chaîne de tri, toute erreur de tri perturbe le process et limite la recyclabilité du papier. On retrouve notamment des cartons bruns, des emballages ainsi que des OMR.

Exemple d'erreurs de tri :



Le verre est transporté à l'usine Verallia à Châteaubernard (16) pour être recyclé.



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de téltransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

3. Les refus de tri

La quantité d’emballages recyclée est toujours inférieure à celle collectée du fait d’erreurs de tri qui subsistent. L’objectif est que l’écart soit toutefois le plus restreint possible afin d’éviter des surcoûts de collecte, de tri et de traitement.

Le taux de refus, entre les tonnages collectés et les tonnages valorisés est de 34 % en 2019, soit 292 tonnes. Il est dû à :

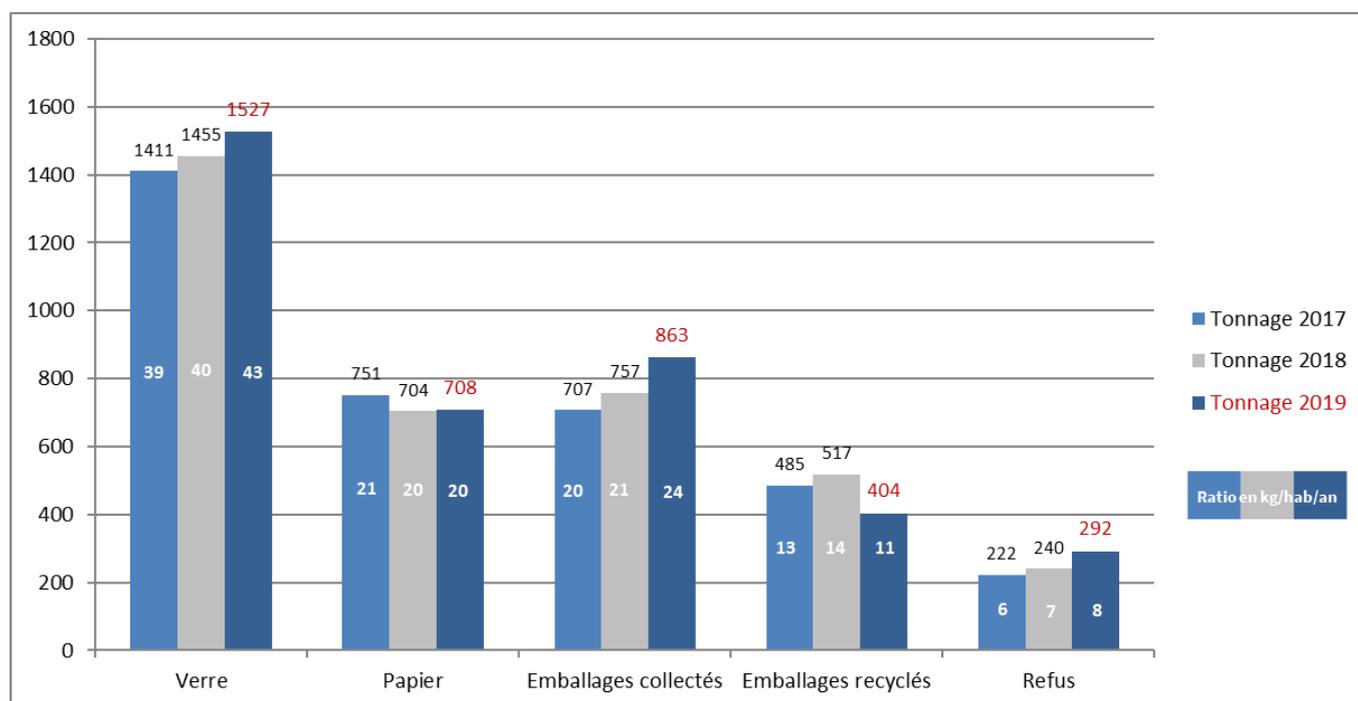
- la dégradation du geste de tri des usagers, du fait notamment de la mise en place de l’Extension des Consignes de Tri (ECT) qui nécessite un temps d’adaptation pour les usagers,
- les difficultés d’exploitation rencontrées par le centre de tri en 2019 qui engendre des pertes de matériaux recyclables sur le process. Ces pertes se retrouvent dans les refus. Ces difficultés d’exploitation sont principalement dues à la forte augmentation des tonnages de matériaux à trier, à l’évolution de la quasi-totalité des collectivités vers la collecte des emballages en ECT, à un départ de feu sur le stock amont.

Ce taux de refus n’est pas satisfaisant et des actions sont à l’étude pour le réduire sur l’année 2020. Des travaux sur la chaîne de tri sont notamment envisagés. Des actions sont également envisagées tels qu’une campagne de communication spécifique sur les erreurs les plus fréquentes, des opérations de déclassement des bacs non-conformes en amont de la collecte par l’ambassadeur du tri et lors de la collecte par les ripeurs.

4. Les quantités collectées et recyclées :

Le tableau ci-après présente les quantités de recyclables collectés et recyclés en 2019.

Evolution des tonnages et des ratios de verre, papier et emballages



Sur l’année 2019, les quantités d’emballages et de verre collectés ont nettement progressé. L’augmentation du tonnage des emballages s’explique par la mise en place du nouveau schéma de collecte et de l’Extension des Consignes de Tri permettant ainsi de collecter plus de typologie d’emballages.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

En revanche, on constate une diminution des tonnages d’emballages recyclés (hors stocks année N-1) du fait des aléas d’exploitation rencontrés sur le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels (Cf. paragraphe « Les Recyclables – 3. Refus de tri) ainsi que des problématiques d’évacuation des matières. En effet, les cours des matériaux se sont effondrés en 2019 pour la plupart des flux, notamment celui des fibreux. Ainsi, au 31 décembre 2019, la CCT dispose de 129 tonnes de matières en stock contre 47 tonnes l’année précédente.

Dans l’écart entre les quantités d’emballages collectées et celles recyclés, on retrouve les refus de tri, la freinte*³ et les stocks des matières non évacuées.

Les quantités de papier recyclées restent stables sur l’année 2019.

**³ La freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant en centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d’eau, de poussières, etc.*

LES SERVICES PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS

La collecte et le traitement des cartons des commerçants

Depuis 2002, la collectivité assure une collecte hebdomadaire en porte-à-porte des cartons auprès de 90 commerçants de Thouars et de Saint-Jean-de-Thouars. En 2019, 65 tonnes ont été collectées puis déposées au quai de transfert de Brangeon à Sainte-Radegonde afin d'y être conditionnées en balles puis envoyées vers la filière de recyclage.



La collecte et le traitement des bio-déchets des gros producteurs

Depuis 2009, la collectivité assure une collecte hebdomadaire des bio-déchets (restes de repas, déchets de cuisine...) des gros producteurs. Sont concernés : les collèges, les lycées, les maisons de retraite, certaines cantines scolaires, certaines jardineries...). En 2019, la collecte des biodéchets a été effectuée auprès de 22 établissements permettant ainsi de détourner 55 tonnes de déchets qui ont été compostées sur la plateforme de Cizay-la-Madelaine (49).

L'objectif de la Collectivité est de développer ce service auprès des Professionnels.



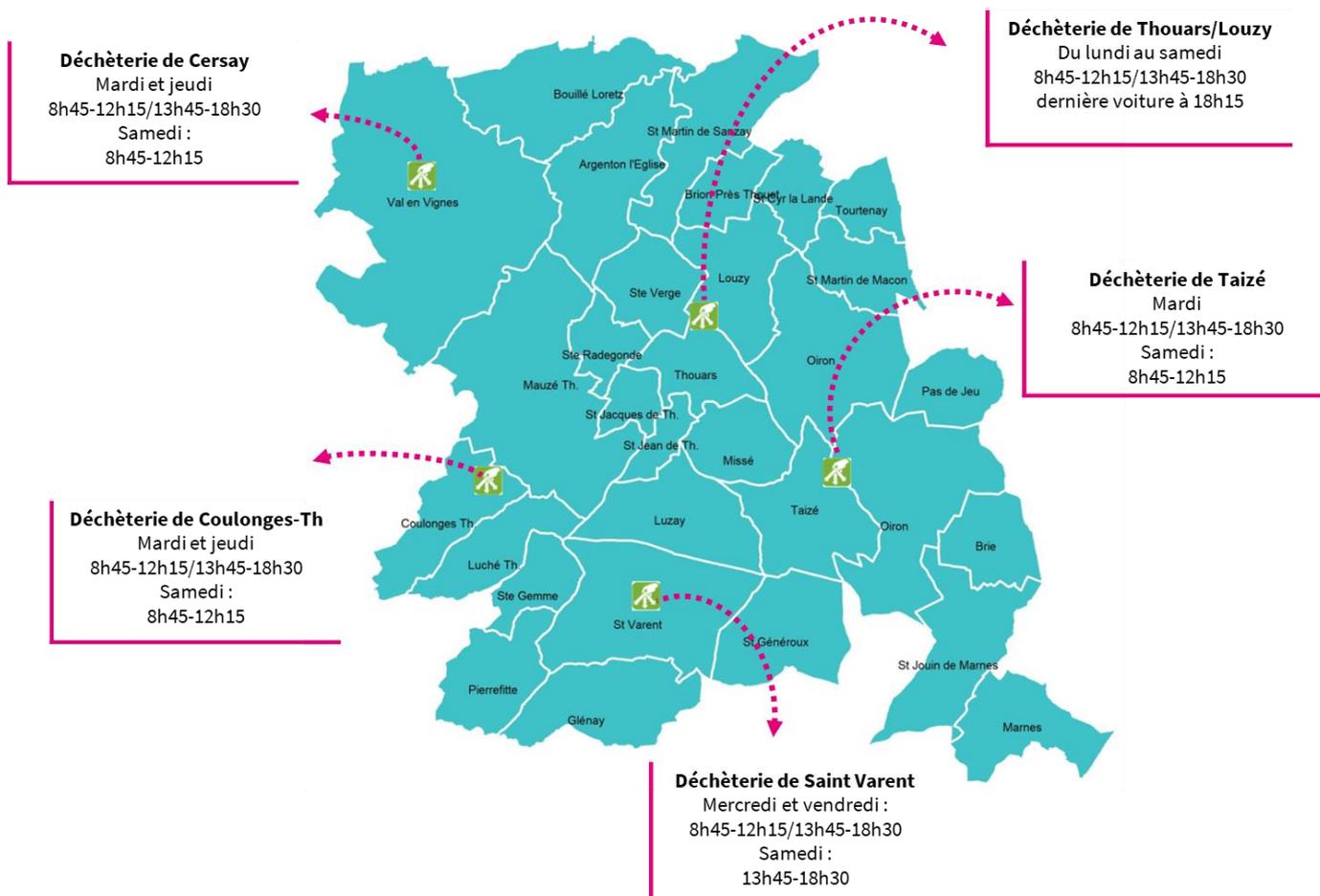
Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LES DÉCHETS OCCASIONNELS

LES DÉCHÈTERIES

1. La localisation

La Communauté de Communes du Thouarsais propose à ses usagers 5 déchèteries situées à moins de 10 km de chaque foyer. À noter que pour les communes de Marnes et de Saint-Jouin-de-Marnes, une convention a été passée avec la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet afin de permettre à ces habitants d'accéder à la déchèterie d'Airvault.



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2. L'organisation

Les déchèteries sont ouvertes au public sur des plages horaires complémentaires selon les secteurs.

La Communauté de Communes assure intégralement en régie le gardiennage des déchèteries, ainsi que le transport et le vidage de la majorité des caissons.

	Le Grand Rosé Louzy	La Croix Gobillon Cersay	La Loge Coulonges- Thouarsais	Riçay Saint-Varent	Les Coulées Taizé
Nombre de gardiens	2-3	1	1	1	1
Nombre de jours d'ouverture / semaine	6	2,5	2,5	2,5	1,5
Nombre d'heures d'ouverture / semaine	49,5	20	20	21,25	11,75
Nombre de voiture / heure	43	11	5	10	9
Tonnages par déchèterie	7701	984	428	845	493
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	74%	9%	4%	8%	5%

La déchèterie de Louzy située dans la Zone Industrielle du Grand-Rosé est la déchèterie la plus importante du territoire puisqu'elle capte à elle seule 74 % des 10 451 tonnes de déchets collectés en déchèteries en 2019 (compris gravats).

Cf : plans des déchèteries en annexe.

3. La fréquentation en 2019

Globalement, on constate une augmentation de la fréquentation des déchèteries du territoire de l'ordre de 5 %. Cette hausse concerne les déchèteries de Louzy et de Cersay. La création de la plateforme de dépôt au sol ouverte au début de l'année 2019 peut expliquer une part de cette augmentation. En effet, la plateforme facilite le dépôt des végétaux et des gravats par les usagers.

Entrées gratuites en déchèteries

	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Louzy/Thouars	100 036	103 726	111 413	7%
Cersay	10 706	10 342	11 451	11%
Coulonges- Thouarsais	6 574	5 563	5 287	-5%
Saint-Varent	11 049	11 241	10 559	-6%
Taizé	5 804	5 929	5 283	-11%
TOTAL	134169	136801	143993	5%

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Entrées payantes en déchèteries

Les professionnels sont acceptés en déchèterie sous certaines conditions ; en fonction du type de déchets assimilés et des quantités apportées. La facturation se fait avec le paiement d'une redevance au passage. Les quantités de déchets et le nombre de passages sont limités. En 2019, le nombre d'entrées payantes a encore diminué de 28 %. Les entrées des professionnels restent faibles et en baisse puisque ces derniers sont orientés vers la déchèterie professionnelle de l'entreprise Brangeon située sur la commune de Vrines.

	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Louzy/Thouars	153	138	103	-25%
Cersay	7	6	7	17%
Coulonges-Thouarsais	4	12	2	-83%
Saint-Varent	31	20	15	-25%
Taizé	5	1	0	-100%
TOTAL	200	177	127	-28%

4. Les déchets collectés

	Nombre de flux par filière	Le Grand Rosé	La Croix Gobillon	La Loge	Riçay	Les Coulées
		Louzy	Cersay	Coulonges-Thouarsais	Saint - Varent	Taizé
Meubles (triés séparément)	1	×				
Palettes (triés séparément)	1	×				
Déchets dangereux des ménages	23	×	×			
Textiles	1	×	×			
Appareils électriques (DEEE)	4	×	×	×	×	×
Batteries	1	×	×	×	×	×
Bidons des huiles moteur	1	×	×	×	×	×
Bois	1	×	×	×	×	×
Capsules Nespresso	1	×	×	×	×	×
Cartons	1	×	×	×	×	×
Cartouches imprimante	1	×	×	×	×	×
Déchets Verts	1	×	×	×	×	×
Emballages	1	×	×	×	×	×
Ferrailles	1	×	×	×	×	×
Gravats	2	×	×	×	×	×
Huiles minérales	1	×	×	×	×	×
Huiles végétales	1	×	×	×	×	×
Métaux non ferreux	8	×	×	×	×	×
Papiers	1	×	×	×	×	×
Piles	2	×	×	×	×	×
Plastiques rigides	3	×	×	×	×	×
Plastiques souples	1	×	×	×	×	×
Pneus	2	×	×	×	×	×
Polystyrène	1	×	×	×	×	×
Radiographies médicales	1	×	×	×	×	×
Téléphones portable (triés séparément)	1	×	×	×	×	×
Tout-Venant	1	×	×	×	×	×
Tubes fluo et ampoules	2	×	×	×	×	×
Verre	1	×	×	×	×	×
Nombre de flux triés par déchèterie		67	65	41	41	41

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

La collecte et le traitement des déchets occasionnels en déchèteries :

	2017		2018		2019		Evolution 2018-2019	Lieux de traitement en 2019	Collecteur
	Tonnage	Ratio kg/hab/an (36 107 hab)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (36 058 hab)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (35 944 hab)			
Végétaux	3172	87,85	3344	92,73	3201	89,04	-4%	3 plateformes d'agriculteurs locaux : Ste Verge GAEC des Motels Cersay EARL La Grange Repéroux EARL Les Lauriers	Régie
Tout-Venant	1244	34,45	1651	45,78	1362	37,90	-17%	SMITED - ISDND La Loge à Coulonges-Thouarsais	Régie
Ferrailles (+ batteries et métaux non ferreux)	361	10,00	334	9,28	384	10,67	15%	BRANGEON / FERS à Vrines	Prestataire
Cartons	216	5,98	232	6,43	254	7,06	9%	BRANGEON / FERS à Vrines	Régie
Bois traités	917	25,40	894	24,79	932	25,93	4%	FERS Vrines - FERS Cholet (49) - Cimenterie Lafarge (53)	Régie
Palettes	15	0,42	22	0,62	20	0,56	-10%	Sarthe Palettes Emballages à Thouars	Prestataire
Gravats Propres	2690	74,50	2055	56,98	2736	76,11	33%	SMITED - ISDI La Loge à Coulonges-Thouarsais	Régie
Gravats Briques Plâtrières					493	13,72		SMITED - ISDI La Loge à Coulonges-Thouarsais	Régie
Films plastiques (Plastiques souples)	5	0,14	2	0,06	1	0,03	-44%	BRANGEON / FERS à Vrines	Régie
Plastiques rigides	111	3,07	94	2,61	98	2,72	4%	BRANGEON / FERS à Vrines - CYCLIA à Truyes	Régie
Capsules Nespresso	0	0,00	0	0,00	1	0,02	100%	COVED Rungis (94)	Prestataire
Textiles	18	0,50	17	0,47	22	0,61	29%	La friperie TRIO à Niort	Prestataire
Ecomobilier	313	8,67	383	10,62	459	12,76	20%	Plateforme de tri BRANGEON à Vrines - Eco-organisme Ecomobilier	Prestataire
Polystyrène expansé	5	0,14	6	0,15	6	0,17	10%	Poitou Polystyrène à Payre (86)	Prestataire
Radiographie	0,4	0,01	0,4	0,01	0,3	0,01	-15%	TITRAL OUEST	Prestataire
TOTAL sans gravats	6377	177	6979	194	7232	201	4%		
TOTAL avec gravats	9067	251	9033	251	9968	277			

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Remarques :

Végétaux : Tonnages relativement stables sur les trois dernières années.

Tout-venant et gravats : Baisse du tonnage de tout-venant de 17 % et forte hausse du tonnage des gravats propres de 33 %. Une filière de traitement pour les gravats de type briques plâtrières a été créée en 2019. Cette filière a détourné une partie du flux du tout-venant expliquant la baisse de ce dernier.

Palettes : Stabilisation du nombre de dépôt.

Textiles : Suite à des dysfonctionnements du pont bascule en début d'année, ce tonnage se base sur une estimation de collecte annuelle issue des tonnages réellement collectés à partir de juin.

Ecomobilier : Cette filière est en constante progression. Une nouvelle signalétique a été mise en place sur la déchèterie de Louzy permettant une meilleure visibilité de l'existence de cette filière.

Portables : 467 unités collectées sur 2019. Ils sont traités par la FNATH à Niort pour être recyclés.

La collecte et le traitement des déchets dangereux en déchèteries (déchèteries de Louzy et de Cersay uniquement) :

	2017		2018		2019		Evolution 2018-2019	Lieux de traitement	Collecteur
	Tonnage	Ratio kg/hab/an (36 107 hab)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (36 058 hab)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (35 944 hab)			
Huiles de vidange et huiles alimentaires	16	0,44	11,17	0,31	10,41	0,29	-7%	ECOGRAS (94) - SEVIA (78)	Prestataire
Bidons vides d'huiles (Emballages Vides Souillés)	4	0,12	4,44	0,12	4,12	0,11	-7%	BRANGEON / FERS à Vrines	Prestataire
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	51	1,41	57,15	1,58	65,33	1,82	14%	ORTEC (85) - CHIMIREC (49)	Prestataire
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	352	9,75	354,75	9,84	393,75	10,95	11%	ECOSYSTEME PAM, Froids, Ecrans à Angers (49) Hors froids à Rennes (35)	Prestataire
Néons et lampes Fluo	1	0,02	0,2	0,01	0,9	0,03	405%	Recylum ACCOR ENVIRONNEMENT-PAPREC D3E (33)	Prestataire
Piles	4,6	0,13	3,7	0,10	2,8	0,08	-23%	COREPILE ERASTEEL/ VALDI (03), ACCUREC (47), EURODIEUZE (57), RECUPYL (38), META REGENERATION (04)	Prestataire
Pneus	7	0,20	6	0,17	6	0,17	-1%	MEGAPNEUS filière ALIAPUR à Reignac-sur-Indre (37)	Prestataire
Cartouches	1	0,02	0,3	0,01	0,377	0,01	26%	Les Ateliers du Bocage à Bressuire (79)	Prestataire
TOTAL sans gravats	436	12,07	438	12,14	484	13,46	0,3%		

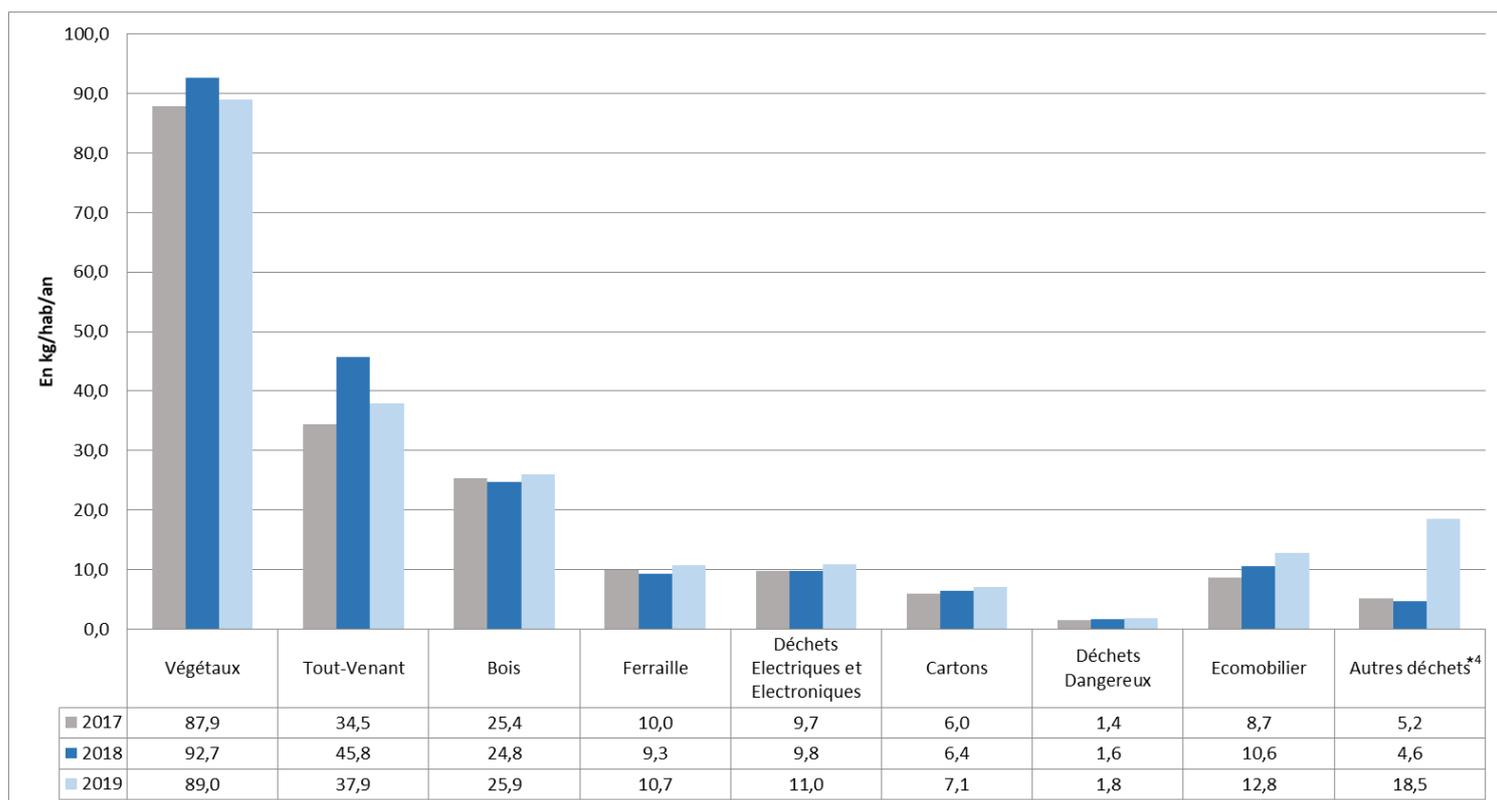
Remarques :

Les bidons d'huile de vidange, les Déchets Dangereux Spécifiques : Les tonnages de DDS sont en progression. Les écarts de tonnages des huiles peuvent s'expliquer par un décalage de la collecte de fin d'année sur l'année suivante.

Les cartouches : La quantité de cartouches collectées reste stable.

Les piles : La quantité de piles collectées a nettement diminué. Une campagne de communication sera nécessaire pour rappeler les bons gestes de tri.

Graphique de synthèse :



Total déchets des déchèteries

Les apports en déchèteries hors gravats augmentent entre 2018 et 2019. Le flux des briques plâtrières a été sorti du tout-venant expliquant la forte hausse entre 2018 et 2019 dans la colonne « autres déchets ».

Les gravats propres ne sont pas comptabilisés dans le graphique de synthèse ci-dessus.

La part de déchets collectés et traités en déchèteries est en constante augmentation depuis plusieurs années. Cela s'explique par la communication faite sur le tri et le recyclage des déchets et l'augmentation du nombre de filières de traitement.

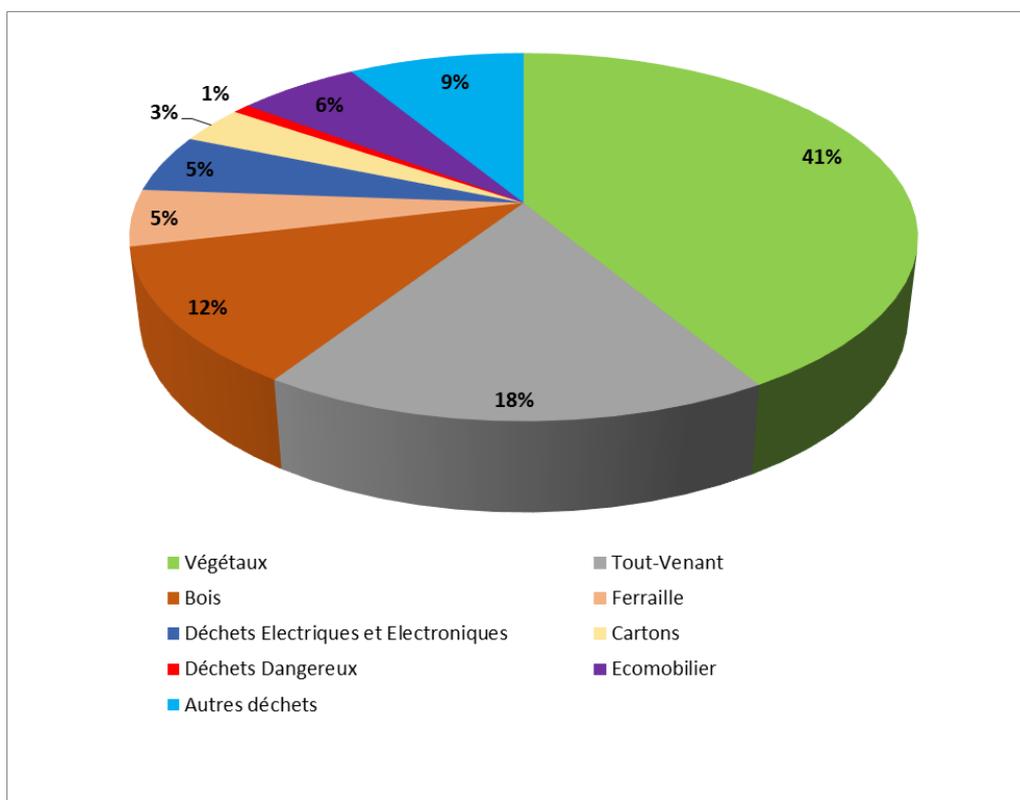
	2017		2018		2019		Evolution 2018-2019
	Tonnage	Ratio kg/hab/an (36 107 hab)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (36 058 hab)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (35 944 hab)	
Total Déchets déchèteries sans gravats propres	7175	199	7416	206	7716	215	4%
Total Déchets déchèteries avec gravats propres	9865	273	9471	263	10452	291	10%

*4 Il s'agit des briques plâtrières, plastiques, pneus, cartouches d'encre, néons/lampes, piles, huiles, etc.

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES (SANS GRAVATS)

Les végétaux et le tout-venant représentent à eux seuls 59 % des déchets apportés en déchèteries (hors gravats).

Répartition des déchets de déchèteries



MODERNISATION DE LA DECHETERIE DE LOUZY :

Plusieurs travaux de modernisation de la déchèterie de Louzy ont eu lieu en 2019 :

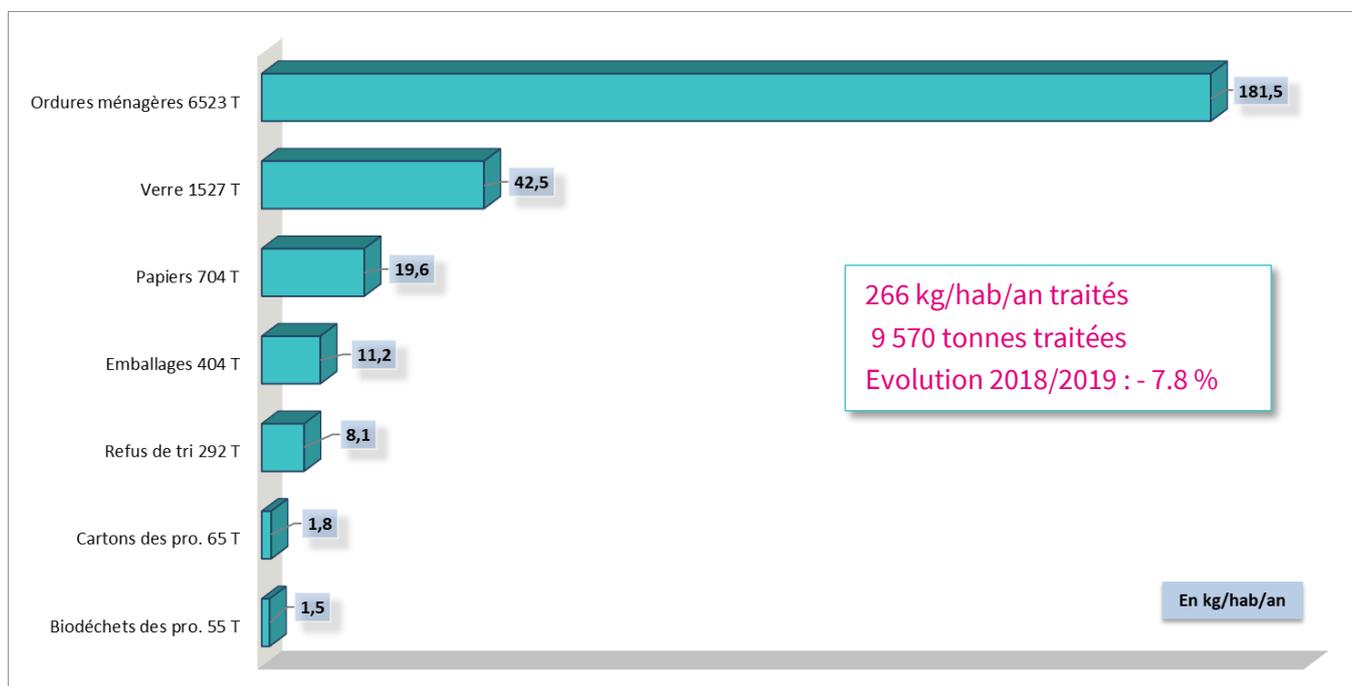
- Inauguration et mise en fonctionnement de la plateforme de dépôt au sol des végétaux et gravats (mai 2019) ;
- Installation d'une nouvelle signalétique pour améliorer l'identification des flux des déchets et d'un nouveau panneau d'entrée de site avec schéma de circulation ;
- Mise en place d'un caisson maritime sécurisé pour la collecte des objets en réemploi ;
- Installation d'un nouveau dispositif de télésurveillance du site ;
- Travaux de mise en place du contrôle d'accès ;
- Création d'un jardin pédagogique.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

EN RÉSUMÉ : LES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

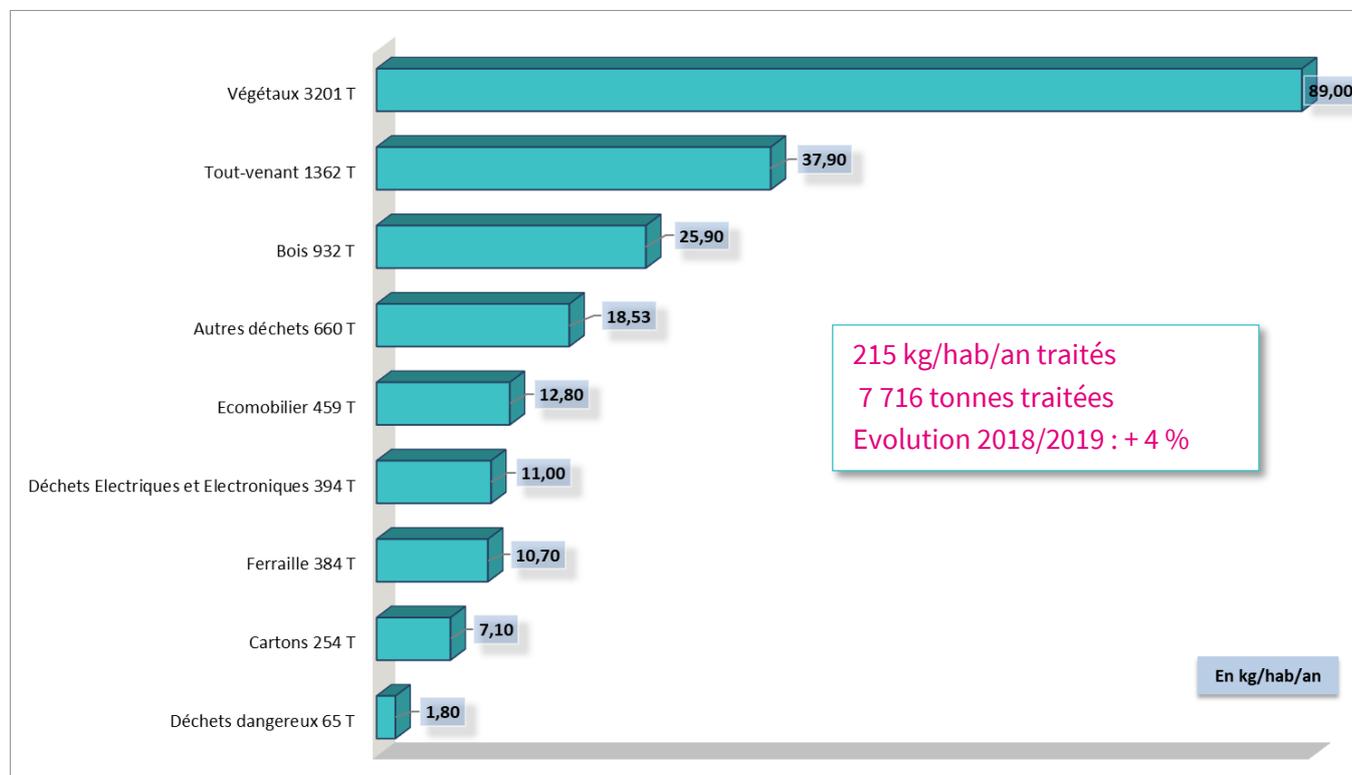
1. Les déchets du quotidien :

Taux de valorisation : 68 %



2. Les déchets occasionnels (sans gravats)

Taux de valorisation : 81 %



En 2019, 481 kg de déchets par habitant ont été traités (hors gravats propres), soit 17 281 tonnes pour un taux de valorisation global de 74 %

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

VALORISATION DES DÉCHETS DE LA CCT

Le taux de valorisation **des « déchets du quotidien »** est en constante progression depuis plusieurs années. Cette hausse s'explique par la diminution progressive des tonnages enfouis.

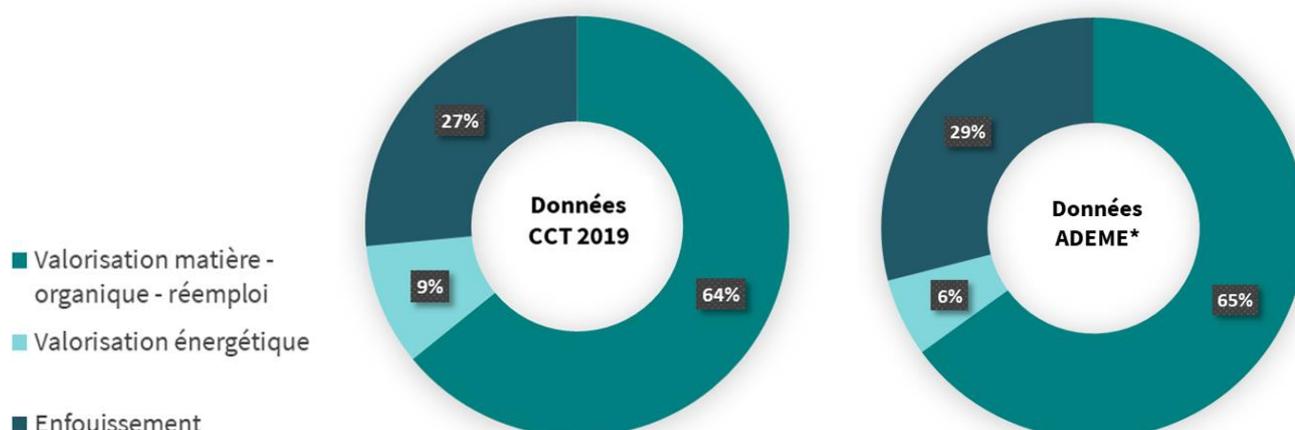
Le taux de valorisation **des « déchets de déchèteries »** a connu une progression sur l'année dernière du fait de l'augmentation du tonnage de déchets valorisables collecté.

	Taux de valorisation déchets quotidien	Taux de valorisation déchets déchèterie	Taux de valorisation global
2019	67,6%	80,9%	73,5%
2018	63,1%	77,2%	71,1%
2017	58,0%	77,0%	68,0%

Les graphiques ci-dessous montrent que la répartition des modalités de traitement des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais est quasiment équivalente aux données nationales.

Toutefois on note que la part de valorisation énergétique est légèrement plus importante qu'au niveau national. Cela peut s'expliquer par la valorisation des refus de tri ainsi que des résidus issus du Tri Mécano-biologique en CSR.

De plus, il faut noter que la part de déchets enfouis a diminué de 2 points entre 2018 et 2019 grâce à la mise en place du nouveau schéma de collecte et à l'augmentation des performances de valorisation matière et énergétique du Tri Mécano-biologique sur l'année 2019.



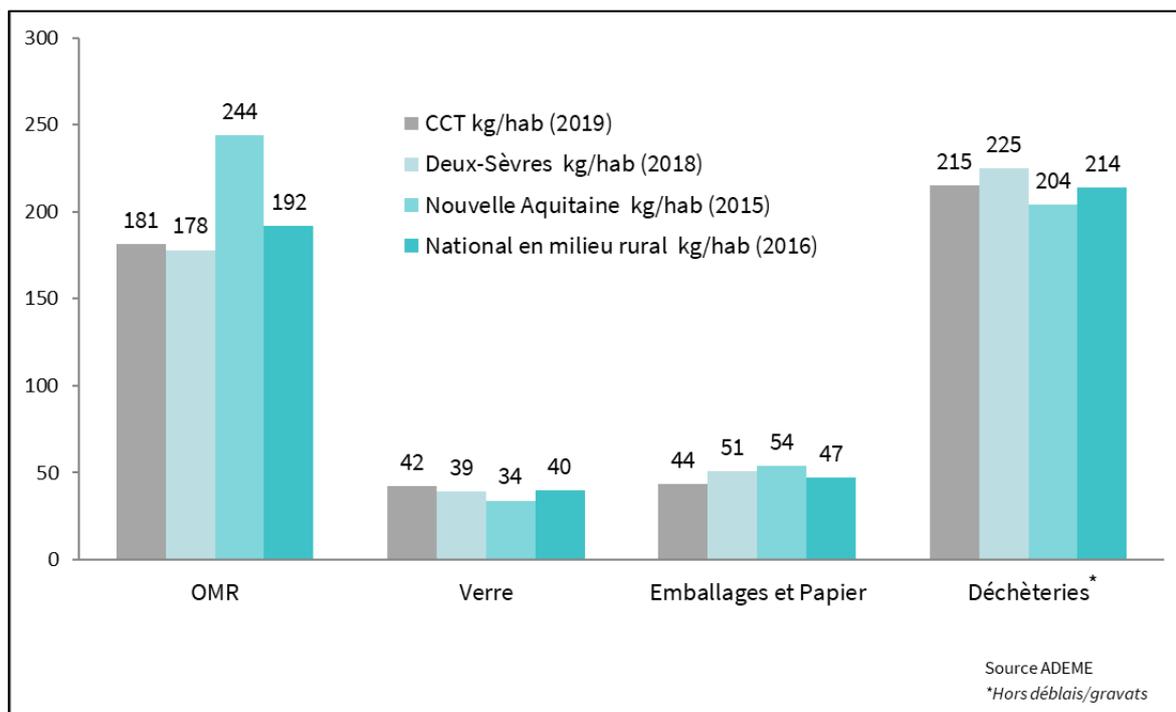
*Déchets chiffres-clés – L'Essentiel 2018 - ADEME

COMPARAISON DES RATIOS DE LA COLLECTIVITE :

Les habitants de la Communauté de Communes produisent moins d'ordures ménagères résiduelles (OMR) qu'au niveau national et régional. Il y a cependant encore une marge de progression pour atteindre le ratio des Deux-Sèvres, notamment grâce au tri des emballages et au compostage. Avec l'extension des consignes de tri mise en place courant de l'année, la part des emballages collectés et recyclés va probablement augmenter dans les années à venir et ainsi être détourné des OMR.

Au niveau de la collecte du verre, les performances de la CCT sont très satisfaisantes et doivent être maintenues.

Comparatif des ratios de la Communauté de Communes du Thouarsais



LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LE LANCERMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE

La Communauté de Communes du Thouarsais a choisi une nouvelle charte de communication en 2019 en lien avec le nouveau schéma de collecte. Une campagne de communication a été lancée afin d'informer les élus, les particuliers et les professionnels.

Parmi ces supports de communication, il y a eu un guide explicatif du nouveau système intitulé « TRIONS ENCORE MIEUX », un visuel adhésif apposé sur l'ensemble des couvercles des bacs jaunes du territoire, une vidéo expliquant le nouveau système, présentée aux usagers lors de la distribution des contenants. Cette campagne de communication a été suivie d'une distribution individualisée de calendriers de collecte en novembre.

Afin d'appuyer cette communication, le magazine « territoire » n°9 de la Communauté de Communes a consacré quatre pages à ce nouveau service.

Exemples de documents de communication



Accusé de réception en préfecture
079-247 900 98-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

DES AMBASSADEURS DU TRI A DOMICILE

Entre juin et octobre 2019, des ambassadeurs du tri missionnés par la Collectivité sont passés dans chaque habitation et auprès des professionnels.

À cette occasion, ils ont remis les deux bacs de collecte pucés (OMR et Emballages) dont le volume est adapté à la composition de chaque foyer, la carte d'accès aux déchèteries ainsi qu'un dépliant d'information. Ils ont expliqué les principaux objectifs et évolutions du dispositif de collecte en s'appuyant notamment sur un petit film de 1 minute 30 et ont répondu aux interrogations des usagers.

Cette campagne de communication et de distribution à domicile a démarré par les Communes situées au nord du territoire avant de se poursuivre sur la Commune nouvelle de Thouars, puis sur les Communes à l'ouest pour finir au sud.

Les habitants ont été prévenus de la période de passage des ambassadeurs par voie de presse et par voie d'affichage en mairie.

LA PAGE FACEBOOK

Le service déchets participe à l'animation de la page Facebook « thouarsais écocitoyens ». Cette page met en lumière les actions environnementales mises en œuvre par la Communauté de Communes ou par d'autres acteurs du territoire. Elle est animée en coordination avec le service énergie-climat et le service biodiversité-espaces naturels. A la fin de l'année 2019, près de 600 comptes suivaient cette page soit quasiment deux fois plus qu'en 2018.



LE SITE INTERNET

Pour le site Internet, une page dédiée au nouveau service de collecte a été créée sous l'onglet « au quotidien », « déchets ménagers ».



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LA PRÉVENTION

LE PLAN DE PREVENTION DES DECHETS SUR LES RAILS

Engagée depuis plus de dix ans dans des actions de prévention, la Communauté de Communes a développé de nombreuses actions de prévention des déchets (compostage, stop-pub, broyage, réemploi, limitation des emballages...). Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) intervient sur des thématiques variées (biodéchets, gaspillage alimentaire, consommation responsable, déchets sauvages, sensibilisation...). Ces actions devront permettre d'atteindre les objectifs réglementaires en matière de réduction de la quantité et de la dangerosité des déchets.

Ce programme a démarré en 2019 par le diagnostic du territoire afin d'établir un état zéro et une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) va être sollicitée pour l'élaboration du programme d'actions et rendre des avis sur les actions envisagées par la collectivité.

LE COMPOSTAGE, L'ACTION PHARE

Le lancement du nouveau schéma de collecte des déchets a engendré une très forte hausse de la demande en composteurs. Début juin, lors de la distribution des bacs individuels en porte-à-porte, les ambassadeurs du tri ont fait la promotion des solutions de réduction des déchets que la Collectivité propose (location de couches lavables, vente de composteurs, stop-pub). Cela a multiplié par plus de quatre la vente de composteurs en 2019, passant de 148 unités en 2018 à 678 en 2019. Autant de bioseaux ont été distribués. Chaque acheteur est conseillé sur la pratique du compostage préalablement à son achat, ce qui favorise la bonne conduite du processus de compostage.

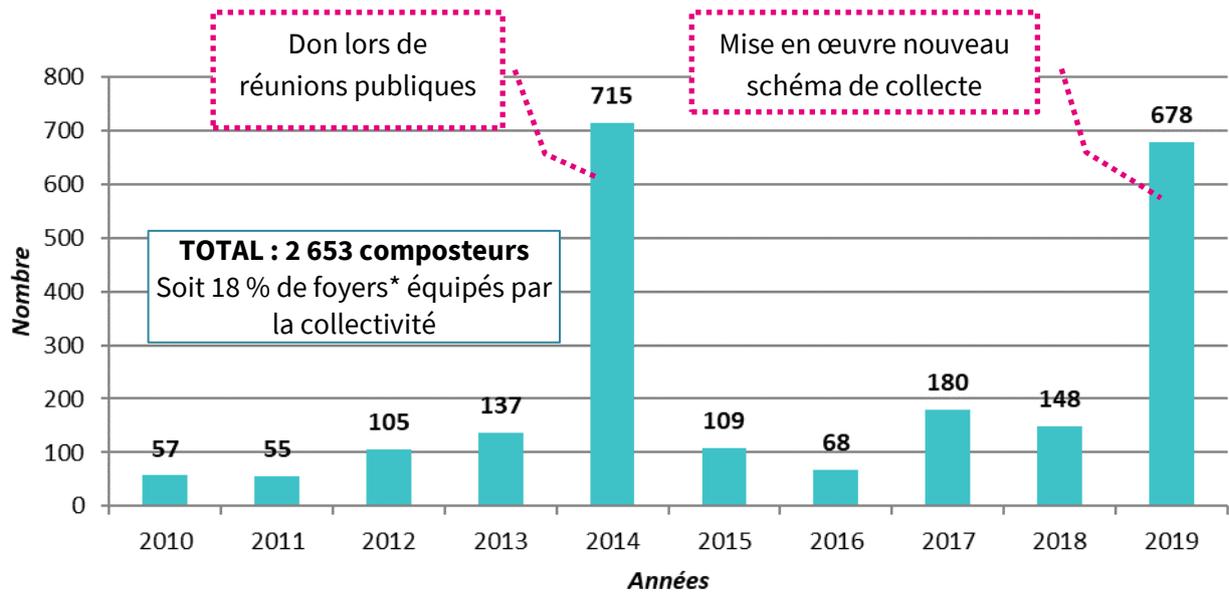
Ainsi, à cette occasion, près de 700 personnes ont reçu des conseils sur le jardinage au naturel lors du retrait de leurs composteurs.

Deux offres de composteurs sont proposées : 16 € le 300L bois et 18 € le 600L bois.



Modèle de composteur de la collectivité

Évolution du nombre de composteurs vendus



*hors foyers du centre ancien et foyers en résidences secondaires soit 14 795 foyers concernés.

Nota : le taux de distribution de composteurs par la collectivité ne rend pas compte du nombre de foyers pratiquant le compostage ni de la bonne gestion des biodéchets. En milieu rural, de nombreux foyers compostent en tas. De même, un certain nombre de foyers achètent ou fabriquent des composteurs sans profiter de l'offre de la collectivité. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés ici.

PROGRAMME D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES SUR LA GESTION ET LA REDUCTION DES DECHETS

En 2019, l'Association On Loge A Pied (OLAP) a poursuivi ses animations pédagogiques à destination des scolaires : 12 classes ont pu en bénéficier soit 296 élèves.



Création d'un jardin pédagogique
à l'école de St-Léger-de-Montbrun

Des sensibilisations ont été programmées à la demande de structures diverses auprès de publics de tous âges :

- Au Foyer de vie d'Argenton-l'Eglise (20 personnes) ;
- Lors de deux distributions de denrées aux Secours Populaire, et Catholique (30 personnes) ;
- Au cours d'un stage de l'Ecole du foot de Thouars Foot 79 (40 enfants) ;
- Dans une classe de Ce2 de Mauzé-Thouarsais (25 enfants) ;
- À la Résidence de personnes âgées Gambetta de Thouars (50 personnes).



Désormais le tri est un jeu d'enfants.

ANIMATION DU DEFI FAMILLE ZERO DECHET

Un défi inter familles a été lancé entre le 15 février et le 15 mai afin d'accompagner des familles à la réduction des déchets (13 familles soit 45 personnes). Via des ateliers (3 ateliers « zéro déchet » animés par OLAP, visite du Centre d'enfouissement de Coulonges Thouarsais, etc.), des conseils et des pesées régulières, l'objectif était d'atteindre une baisse des ordures ménagères. Lors de la réunion de lancement mi-février, il y a eu trois ateliers zéro déchet au cours du défi animés par l'association On Loge A Pied.

La clôture de ce défi a eu lieu à la mi-juin au Parc de la Vallée (parc d'attraction thouarsais). En moyenne les familles ont réduit de 200 g par jour le poids de leurs poubelles d'ordures ménagères à la fin du défi (soit 73 kg sur un an).



Atelier salle de bain zéro déchet

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

ANIMATION DU CONCOURS « TON ECOLE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE »

Début novembre 2018, le concours « Ton école contre le gaspillage alimentaire » a été proposé à 5 écoles thouarsaises : Saint-Varent, Saint-Jean-de-Thouars, Mauzé-Thouarsais, Brion-Près-Thouet, et Taizé. Une première semaine de pesées a été programmée début novembre 2018, ainsi qu'un diagnostic global des pratiques des cantines et du ressenti des convives. Ensuite, en janvier 2019, des pistes d'amélioration ont été proposées et réfléchies en classes avec professeurs et personnels de restauration. Afin d'évaluer la baisse du gaspillage alimentaire, une seconde semaine de pesées a été réalisée début avril 2019.



Ecole de Mauzé-Thouarsais

En récompense, un paysan boulanger est venu présenter son métier et a produit du pain avec les enfants dans le but de les sensibiliser au respect des denrées. Ces écoles pilotes dont les résultats étaient meilleurs qu'au niveau national, restent dynamiques et essaient de progresser de leur côté désormais dans une démarche d'amélioration continue. Elles serviront d'exemples et pourront partager leurs retours d'expériences à d'autres cantines thouarsaises.

LE PRÊT DE COUCHES LAVABLES

La Communauté de Communes du Thouarsais prête et loue de couches lavables depuis l'automne 2018. Ce service a fait l'objet de plus nombreuses réservations en 2019. Il permet ainsi de réduire le volume de déchets ménagers des familles avec un enfant en bas âge. Une formule d'essai gratuite pendant un mois permet de découvrir différents modèles de couches lavables de jour et de nuit (équivalence 17 mois de prêts). La seconde formule, la location d'un kit à 15€/mois, permet l'usage de kits S à XL, sans limite de durée (équivalence 22 mois de prêts). Il y a eu vingt-et-un prêt de kit de couches lavables en 2019.



Test de couches lavables

APPEL À PROJET RÉGIONAL « OBJECTIF PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS » (OPRÉVERT)

Dans le cadre du programme TER « Territoire Econome en Ressources », la Communauté de Communes a établi un programme d'actions avec des objectifs de réduction et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Parmi ses objectifs, une diminution significative des apports de végétaux en déchèterie est visée.

En effet, depuis plusieurs années, les végétaux représentent près de 50 % des apports en déchèterie. L'appel à projet OPREVERT porté par L'ADEME et la région était une opportunité pour la Communauté de communes, de développer des actions ambitieuses et cohérentes autour de la ressource que constitue les végétaux.

Fin 2017, la CCT a ainsi été sélectionnée pour mettre en œuvre un programme établi sur 3 ans comprenant trois dispositifs complémentaires :

- Réduire la production de végétaux par une aide à l'arrachage de haies et une aide à la plantation d'espèces locales à croissance lente,

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

- Favoriser la réutilisation au jardin par la mise en place de placettes zéro déchet vert, la distribution de broyat à la déchèterie et un dispositif incitatif de récupération de broyat dit bonus-malus à la déchèterie de Louzy,
- Favoriser la réutilisation au jardin par la mise en place de placettes zéro déchet vert, la distribution de broyat à la déchèterie et un dispositif incitatif de récupération de broyat dit bonus-malus à la déchèterie de Louzy,
- Améliorer la valorisation des végétaux par un dépôt et un tri au sol sur la déchèterie de Louzy et par la normalisation du broyat confié aux agriculteurs partenaires.

Parmi ces dispositifs, deux ont été particulièrement développés en 2019 :

1- Placettes « zéro déchet vert » :

1-1- Espaces communaux :

Un service de broyage de branches dans des lieux stratégiques des communes a été programmé au printemps et à l'automne 2019 afin de limiter l'encombrement des déchèteries par les végétaux de plus en plus importants en termes de tonnages. Ainsi, une moyenne de 10 usagers par opération de 3h, soit environ 130 usagers, ont pu en bénéficier gratuitement lors de 13 opérations réalisées. Les usagers se sont présentés aux rendez-vous avec leurs branches et ont pu repartir avec du broyat utilisable comme paillage ou matière sèche pour leur composteur, ainsi que des conseils sur le jardinage au naturel préconisés par l'association OLAP présente lors des opérations. Plus de 200 guides « Mon jardin zéro déchet » ont ainsi été distribués aux usagers cette année.



Affiches de promotion du broyage sur placette



Deux communes ont également participé à une opération pilote de broyage des sapins de Noël : Louzy et Saint-Jacques-de-Thouars. Près de 50 foyers ont pu y déposer leurs sapins. Le broyat était récupéré par la commune pour du paillage.

Ce broyeur communautaire est empruntable par les services espaces verts des communes du territoire pour le broyage de leurs propres végétaux. Ainsi, le broyeur a été utilisé à onze reprises en 2019 en dehors des opérations de broyage sur placette contre seulement trois fois en 2018.

Depuis 2018, 15 communes ont adhéré à la convention avec la CCT pour le prêt du broyeur dans le cadre d'un usage pour les espaces verts des communes et pour l'organisation d'opérations de broyage de branches des particuliers.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1-2- Espace communautaire dédié adossé à la déchèterie de Louzy :

Les travaux de création de la plateforme de dépôt au sol des végétaux sur la déchèterie de Louzy se sont terminés en début d'année avec une inauguration en mai 2019. Cette plateforme est accessible aux mêmes horaires que la déchèterie de Louzy.



Plateforme de dépôt au sol – déchèterie de Louzy

Une zone de démonstration et promotion des techniques du jardinage naturel a été installée en face de la plateforme. Cette zone vise à sensibiliser les usagers à la gestion des végétaux à domicile, au mulching, au paillage, à présenter le compostage, l'hôtel à insectes, etc.



Atelier « Plantation d'une haie à croissance limitée »
– espace showroom déchèterie de Louzy

Le marché de mise en place du contrôle d'accès aux déchèteries permettant à terme d'envisager un dispositif de bonus-malus à la déchèterie de Louzy a été attribué durant l'année. La mise en fonctionnement est prévue début d'année 2020.

2- Dispositif de qualité autour de la ressource déchets verts :

La création de la plateforme de dépôt au sol des végétaux permet un meilleur contrôle des dépôts par les gardiens grâce à une meilleure visibilité et accessibilité aux tas. Ces végétaux sont ensuite valorisés sur les terres de plusieurs agriculteurs et il est donc important de maintenir une qualité du broyat.

Des analyses de broyat ont été réalisées en parallèle dans l'objectif de valider la normalisation NFU 44-051 (amendement organique).

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Les organisateurs de manifestations (29 manifestations en 2019) ont été accompagnés pour la gestion de leurs déchets via des conseils et dotation en contenant afin d'encourager le geste du tri des déchets qui y sont produits (OM, emballages, biodéchets).

La location de gobelets réutilisables est proposée aux particuliers, associations, autres, via un partenariat avec l'ADAPEI 79, en charge de la mise à disposition et du lavage des verres, permettant ainsi d'éviter l'usage unique de 3500 gobelets (10 emprunteurs).

Des gobelets sont également prêtés aux collègues de la CCT qui organisent des événements internes ainsi que le conseil communautaire mensuel, permettant ainsi d'éviter l'usage unique de 1170 gobelets en 2019.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le service déchets a participé à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Plusieurs actions ont été proposées en matière de gestion de proximité des biodéchets, sur les couches lavables et également sur la lutte contre les déchets sauvages.



Photographie d'un article de presse sur l'opération de ramassage des déchets sauvages

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

TENUE DE STANDS LORS DES MANIFESTATIONS

La cellule tri-prévention était présente au salon des Créactives à Saint-Varent, et lors du Salon de l'Habitat de Thouars mi-septembre afin de sensibiliser les usagers (200 personnes rencontrées) à la prévention et au tri des déchets juste avant le lancement du nouveau schéma de collecte des déchets le 18 novembre 2019.



Photographie du stand au salon de l'habitat 2019

ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES DÉCHETS SAUVAGES

La Communauté de Communes du Thouarsais a fait l'acquisition de dix pinces à déchets pour adultes et enfants. Cela doit permettre d'accompagner des acteurs locaux engagés dans la lutte et la collecte de déchets sauvages. Après un premier test en 2019 lors de l'opération « Sentez-vous sport », ces pinces à déchets ont vocation à être prêtées en 2020. L'opération « Sentez-vous sport » a permis de collecter 2 m³ de déchets grâce à la participation d'une trentaine de participants.



Collecte d'un déchet sauvage lors de « Sentez-vous sport »

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LES INDICATEURS FINANCIERS



La Communauté de Communes du Thouarsais réalise, chaque année, l'analyse de ses coûts à l'aide de la méthode Compta-Coûts proposée par l'ADEME. Les informations issues de cette analyse permettent d'illustrer la partie « indicateurs financiers » du présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le budget « déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M14, non assujetti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

LA MATRICE COMPTA COÛT : Cf. : détail en annexe

Les dépenses et les recettes sont présentées selon un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets (présentation en hors taxes).

Ce cadre est construit en colonnes selon les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (charges de structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2019. Il y a des différences avec le compte administratif ; ce dernier pouvant comprendre des dépenses et des recettes portant sur un autre exercice (exemple : une subvention versée en 2019 alors qu'elle porte sur des tonnages produits en 2018) ou sur des modalités d'amortissements différentes, puisque l'ADEME impose dans la matrice des durées d'amortissement qui peuvent différer de celles choisies par la collectivité.

LES COÛTS DU SERVICE :

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les **charges fonctionnelles** correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif ...) ainsi qu'à la communication.
- Les **charges de prévention** représentant les dépenses issues du Programme Local de Prévention des déchets,
- Les **charges liées à la pré-collecte** correspondant aux coûts liés aux contenants : fourniture de sacs, fourniture, maintenance et nettoyage de bacs, ...
- Les **charges liées à la collecte** telles que les dépenses relatives à la collecte des OMR (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire, à la collecte en porte à porte des recyclables, au gardiennage des déchèteries...
- Les **charges liées au transfert, au transport et au traitement des déchets**, tels que le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

LES RECETTES DU SERVICE :

LA CONTRIBUTION DES USAGERS AU SERVICE

1. La TEOM

Elle apparaît sur l'avis de la Taxe Foncière Bâtie (TFB). Elle est incluse dans le montant global de la TFB et est calculée sur la même base que cette dernière. Toute propriété soumise à la TFB l'est aussi à la TEOM. Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

Sur la Communauté de Communes du Thouarsais, la TEOM est répartie en 4 zones selon le mode et la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages. Les taux varient de 10,91 % à 12,58 % en 2019, pour un produit de 3 362 528 €.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

À noter que la collectivité fait le choix d'exonérer de TEOM les professionnels qui n'utilisent pas le service public de collecte et qui sont en mesure de le prouver par des justificatifs de prestations extérieures.

2. La Redevance Spéciale

La Communauté de Communes du Thouarsais a choisi de financer son budget annexe « déchets ménagers » par le biais de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM). En complément, afin de ne pas pénaliser les usagers ménagers, les professionnels sont redevables de la redevance spéciale depuis 2007.

Le montant de redevance spéciale perçue au titre de l'année 2019 est de 290 242 € (contre 319 225 € en 2018). 131 établissements dont les 31 communes et la Communauté de Communes ont été redevables. La diminution de recette constatée est principalement liée au transfert de l'Hôpital de Thouars vers Faye l'Abesse.

Le tarif de facturation est de 0,040 € par litre produit pour 2019.

LES AUTRES RECETTES :

- Les ventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, papiers, non-ferrux...
- Les soutiens des éco-organismes tels que CITEO, EcoMobilier, OCAD3E, etc.
- Les aides comme les subventions sur le fonctionnement.

PRESENTATION DE LA MATRICE 2019

Charges 2019		€ arrondis	€ / habitant
Fonctionnelles	Charges de structure	682 827	19,00
	Communication	51 697	1,44
	TOTAL HT Fonctionnelles	734 524	20,44
Techniques	Prévention	92 736	2,58
	Pré-collecte et collecte	1 794 943	49,94
	Transfert/transport	470 565	13,09
	Tri et traitement des déchets non dangereux	1 280 504	35,62
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	13 909	0,39
	TOTAL HT Techniques	3 652 657	101,62
TOTAL HT Charges		4 387 181	122,06
Montant de la TVA acquittée		319 030	8,88

Total des charges TTC
131 €

Produits 2019		€ arrondis	€ / habitant
Industriels	Matériaux	205 581	5,72
	Compost	3 329	0,09
	Autres produits	13 270	0,37
	TOTAL Industriels	222 180	6,18
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	485 788	13,52
Aides	Subvention de fonctionnement	249 645	6,95
	TOTAL Aides et Soutiens	735 433	20,46
Total Produits		957 613	26,64
Coût total à la charge de la collectivité TTC		3 748 598	104,29

Total des recettes TTC
128,5 €

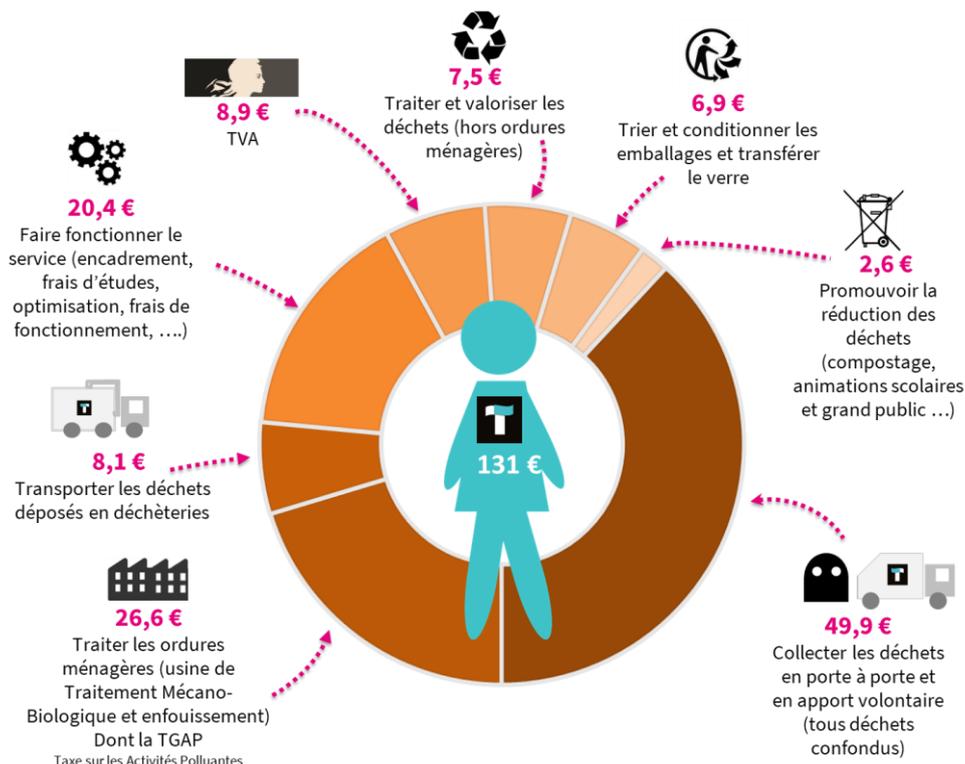
Contributions 2019		€ arrondis	€ / habitant
Contribution des usagers	TEOM	3 362 528	93,55
	Redevance Spéciale	290 242	8,07
	Facturation à l'usager	8 285	0,23
	TOTAL Contribution des usagers	3 661 055	101,85

Ecart entre Recettes et Dépenses		-	
---	--	---	--

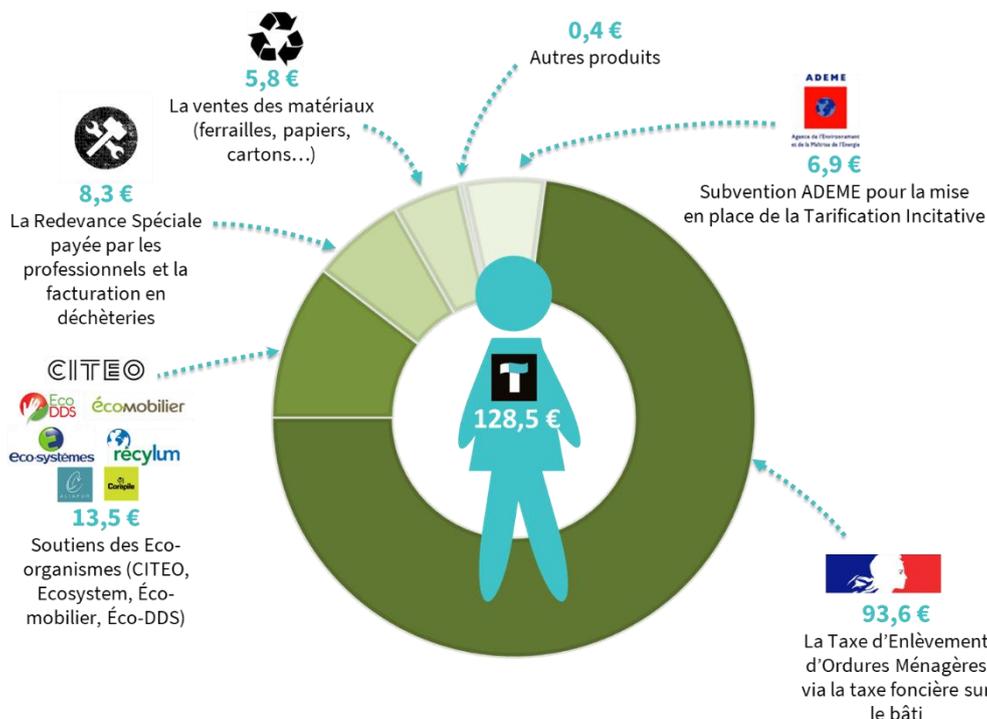
Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Zoom sur les dépenses et les recettes du service par poste :

131 € ont été dépensés en 2019 par habitant de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ils ont servi à...



128.5 € ont été reçus en 2019 par habitant de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ils proviennent de...



Nota Bene :

La différence entre les dépenses et les recettes est de 2.5 €/hab.

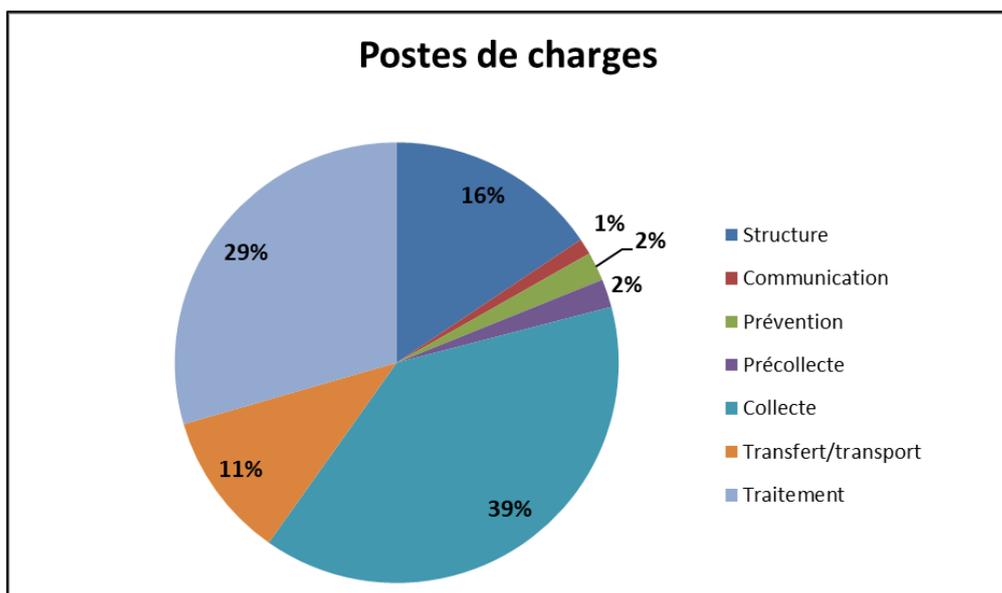
A noter que les recettes 2019 n'ont pas permis d'équilibrer le budget et que pour se faire, il a été nécessaire de prélever sur les excédents de l'année passée.

Accusé de réception en préfecture
 079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2020
 Date de réception préfecture : 01/10/2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (TTC) :

CA 2019 : 4 644 971 €

Les dépenses sont en grande partie liées aux charges de collecte (39 %) incluant les charges de personnel puisque la majorité des missions est effectuée en régie. Elles concernent notamment la collecte des ordures ménagères et assimilées ainsi que le gardiennage des déchèteries.



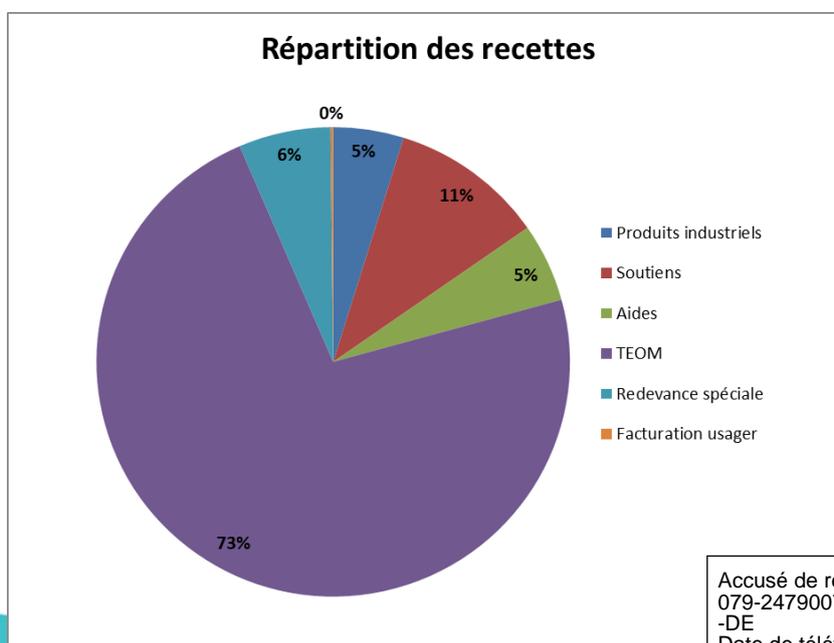
Le second poste de dépenses le plus important concerne le traitement des OMR et du Tout-Venant des déchèteries réalisé par le SMITED.

Le troisième poste de dépenses concerne les charges de structure. La mise en œuvre du nouveau schéma de collecte en 2019 a engendré un surcroît d'activité qui s'est notamment traduit par la sollicitation d'un prestataire extérieur pour réaliser l'enquête de dotations des bacs des usagers en porte-à-porte. Cela a représenté une dizaine d'emplois sur la période de juin à novembre.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TTC) :

CA 2019 : 4 420 384 € (hors subvention Tarification Incitative)

La principale source de recettes provient de la TEOM qui représente 73 % des recettes. Les recettes fluctuent en fonction des cours des matériaux et des soutiens des Eco-organismes qui peuvent varier d'une année sur l'autre.



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Tous les éco-organismes ne versent pas de soutiens financiers aux collectivités adhérentes ; c'est le cas d'Aliapur, par exemple, qui est en charge des pneus usagés ou encore de Corepile prenant en charge les piles et batteries. Ceux-ci prennent en charge la collecte et le traitement de ces derniers sans autre forme de soutien.

Les soutiens de CITEO ont diminué suite au passage au nouveau Contrat Barème F moins gratifiant et plus exigeant.

Une subvention pour la mise en œuvre de la tarification incitative de l'ordre de 6.6 € par habitant permet de couvrir une partie des dépenses liée à ce projet.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CA 2019 : 2 220 258 € TTC

Les dépenses d'investissement comprennent la dette à hauteur de 5 % et les 95 % restants sont répartis comme suit :

	Montant 2019 € TTC
NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE	1 424 058,50 €
AGRANDISSEMENT DE LA DÉCHÈTERIE DE LOUZY (CRÉATION DE LA PLATEFORME DE DÉPOT AU SOL)	603 604,46 €
MATERIELS DÉCHÈTERIES - PREVENTION DES RISQUES	69 366,91 €
AMÉNAGEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	15 876,24 €
TOTAL	2 112 906,11 €

Les amortissements de ces investissements débuteront en 2020.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement proviennent pour 100 % des opérations comptables (amortissements, FCTVA, écriture d'ordre...)

.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

LES FAITS MARQUANTS



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de téléransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE

OBJECTIF **2021** | **50 KG** DE DÉCHETS EN MOINS PAR HABITANT



Mise en œuvre du nouveau schéma de collecte :

NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE CALENDRIER D'ACTIONS

2019

DU 15 AVRIL
AU 15 AOÛT

Marquage des points de rapprochement



DU 17 JUIN
AU 31 OCTOBRE

Campagne de communication à domicile par les ambassadeurs du tri avec distribution des bacs et des badges



NOVEMBRE

Mise en place des nouvelles modalités de collecte et tri de l'ensemble des emballages plastiques

2020

02866

Comptabilisation du nombre de levées du bac gris et/ou des dépôts dans les conteneurs collectifs

2022

1^{ère} facture en fonction des informations de 2021 (décalage d'une année entre le comptage et le paiement)*.

*Chaque année, ce sera la production de l'année précédente qui servira à établir la part incitative.

DES CONTENANTS ADAPTÉS POUR TRIER

DES BACS INDIVIDUELS
2 BACS PAR FOYER



OU

DES CONTENEURS COLLECTIFS
POUR LES HABITANTS DU CENTRE HISTORIQUE DE THOUARS



Des conteneurs collectifs* accessibles à moins de 10 min pour les besoins exceptionnels de dépôt d'ordures ménagères (absence, oubli, surplus de déchets).

UNE COLLECTE DES EMBALLAGES TOUTES LES 2 SEMAINES
en alternance avec la collecte des ordures ménagères sur un point de rapprochement (à moins de 75 m du domicile).

UNE SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI



Emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en carton

tous les autres emballages en plastique



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Le volume d'ordures ménagères va ainsi nettement diminuer

+ DE SERVICES
pour me faciliter le tri

+ DE SÉCURITÉ
pour les agents

+ D'ÉQUITÉ

sur le territoire et sur la facturation du service

+ DE TRI ET DE COMPOSTAGE
avec moins de déchets enfouis

+ PLUS DE MAITRISE DES COÛTS
avec une facture d'enfouissement maîtrisée grâce au tri et au compostage

CHIFFRES CLÉS :

- 6500 points de rapprochement créés ;
- 16231 foyers enquêtés à domicile ;
- 27500 bacs distribués.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Poursuite de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte :

- Finalisation de la distribution de bacs roulants et des badges d'accès aux déchèteries à chaque usager ;
- Implantation de conteneurs enterrés dans le centre historique de Thouars et installation de colonnes aériennes OMR avec contrôle d'accès réparties sur le territoire ;
- Suivi et finalisation des nouveaux circuits de collecte ;
- Projet de mutualisation du quai de transfert du SMITED OMR et Emballages à Coulonges-Thouarsais ;
- Mise en place d'un suivi des refus de tri : réalisation d'un bilan et d'un plan d'actions visant à diminuer le taux de refus de tri dans les emballages ;
- Comptage des levées des bacs et des ouvertures des conteneurs OMR en apport volontaire pour l'établissement d'une facturation à blanc en 2021 sur les données 2020 ;
- Mise en fonctionnement du contrôle d'accès sur les déchèteries du territoire pour limiter les dépôts venant de l'extérieur de la collectivité.
- Mise en place de nouveaux horaires sur les 5 déchèteries avec l'instauration d'horaires d'été et d'hiver.

Poursuite du projet de création du centre de tri interdépartemental à Loublande (79).

Bilan de la campagne de caractérisation des OMR afin de connaître le taux de déchets recyclables et compostables encore présents dans les déchets résiduels.

Poursuite de la modernisation de la déchèterie de Louzy :

- Agrandissement des vestiaires des gardiens ;
- Création d'un préau en haut de quai pour le stockage intermédiaire des déchets ;
- Mise en fonctionnement du contrôle d'accès.

Etude de programmation d'une nouvelle déchèterie à Saint-Varent.

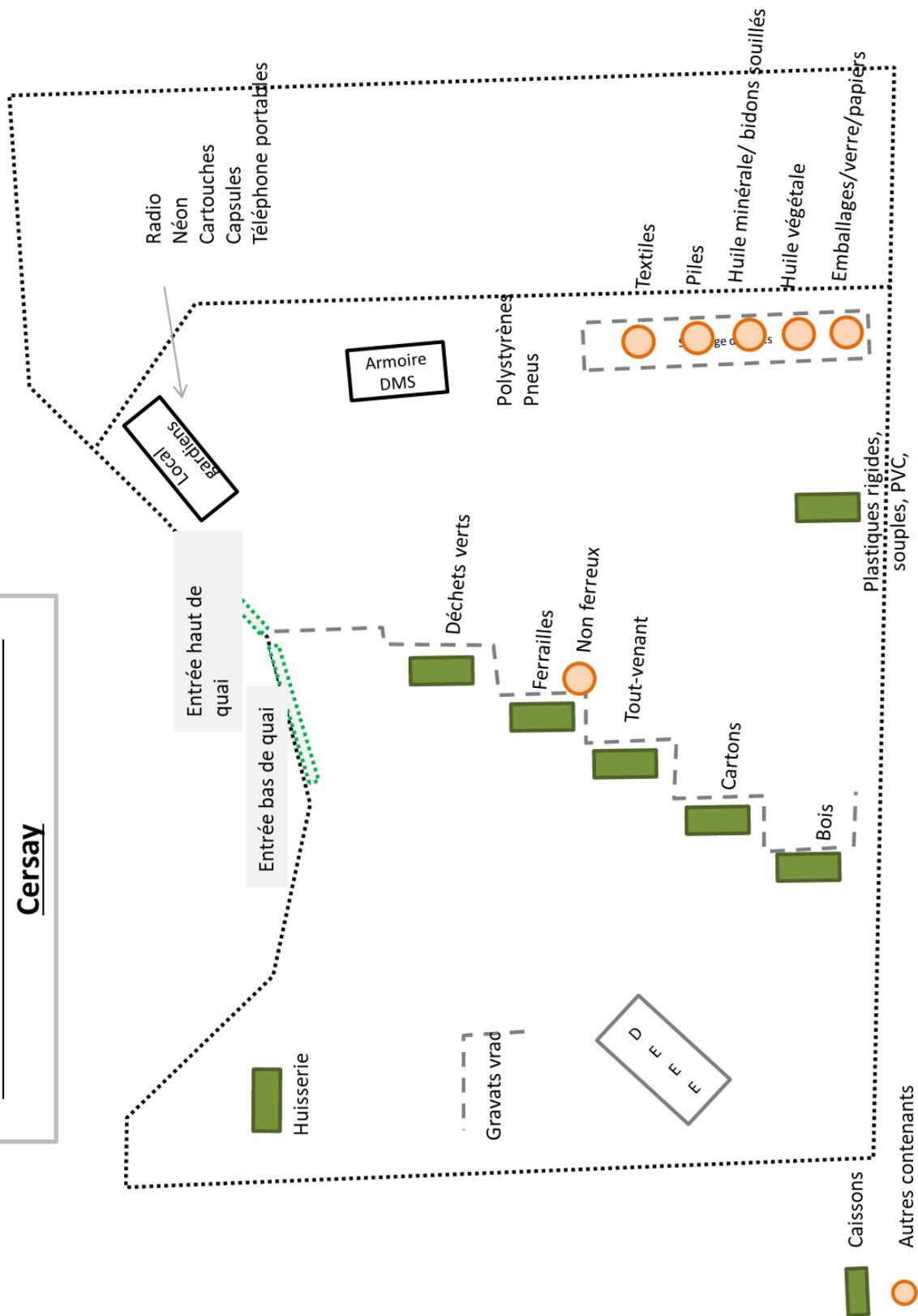
Poursuite des actions de réduction des déchets avec l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

ANNEXES



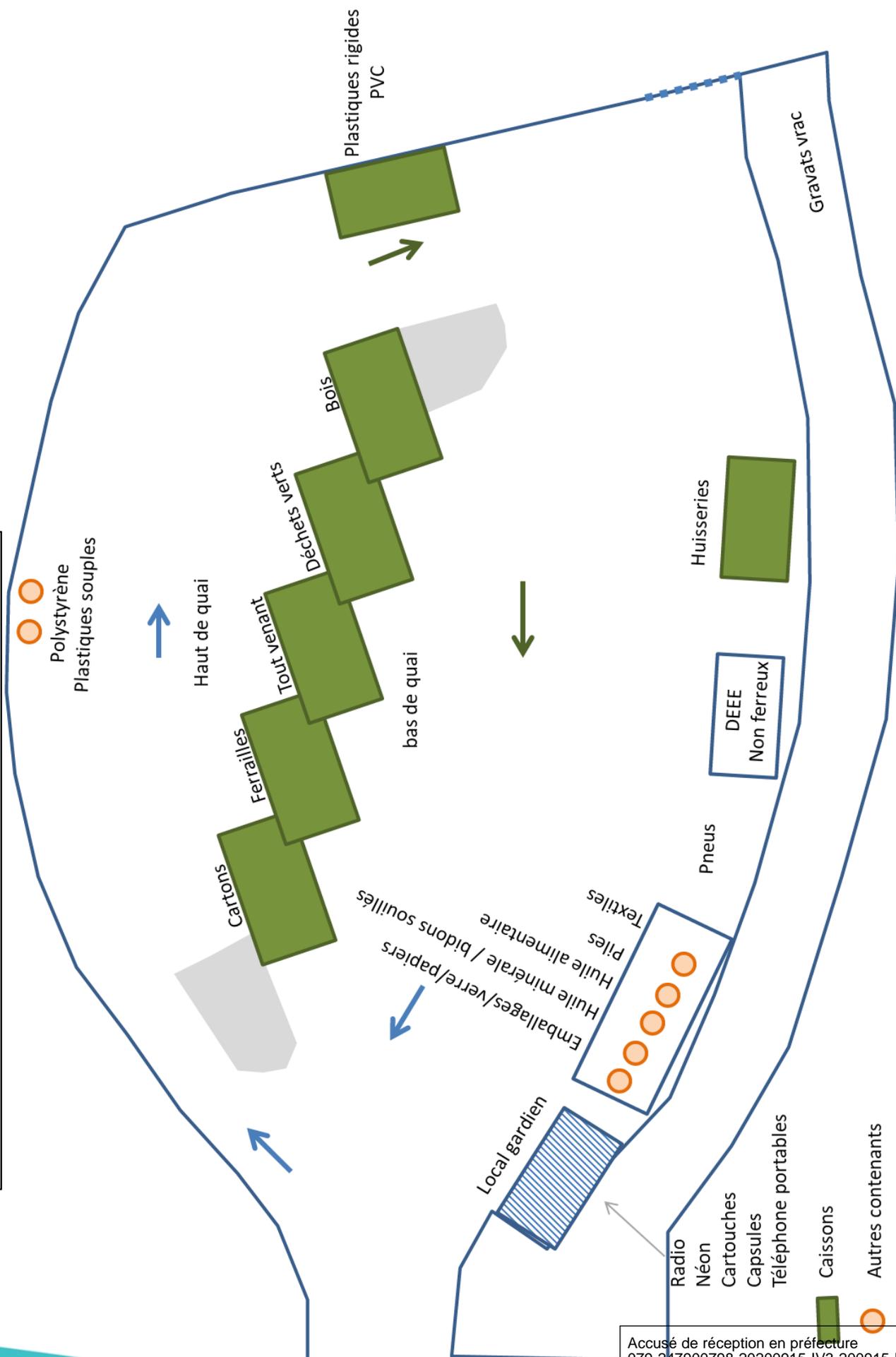
Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Flux collectés sur la déchèterie de Cersay



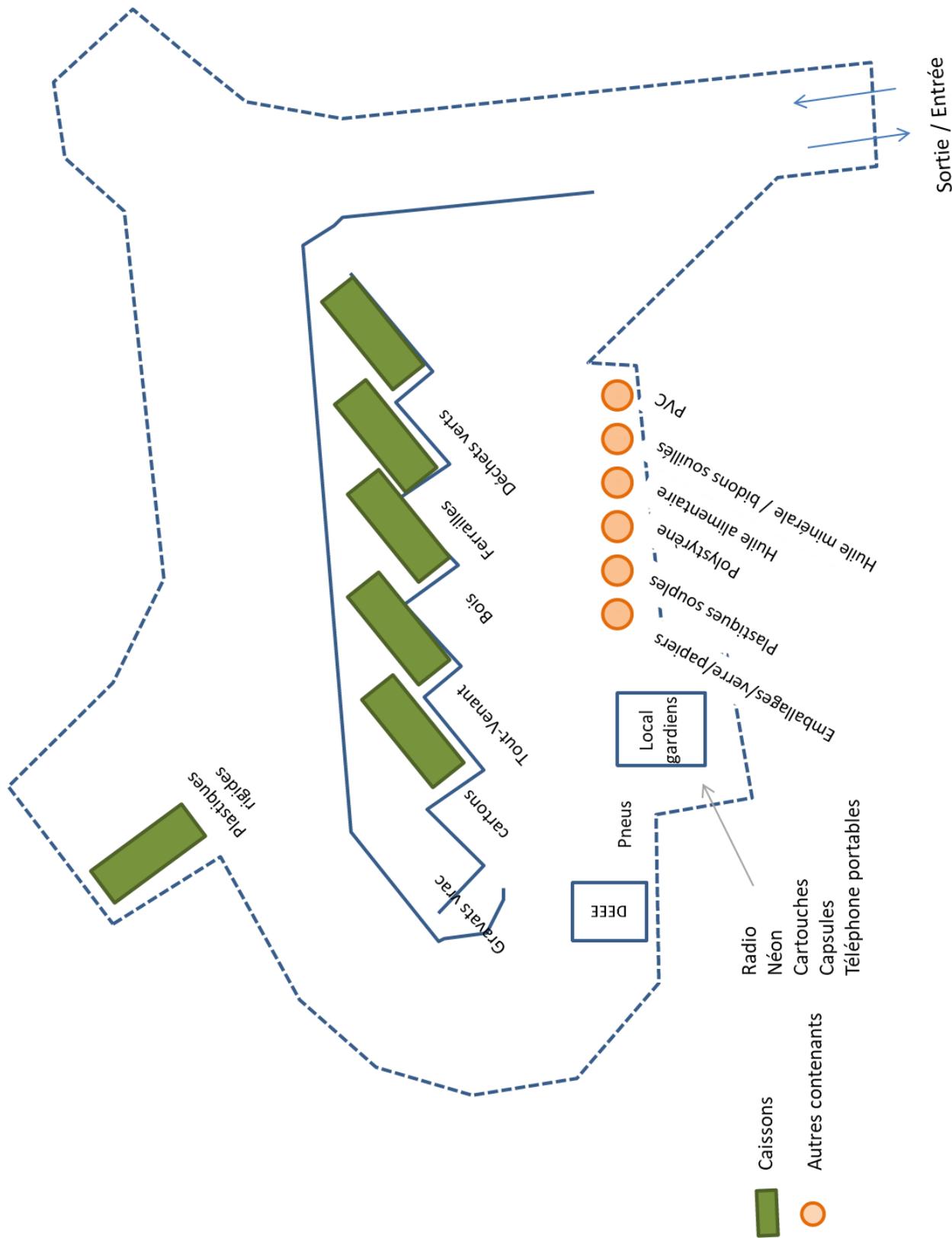
Accusé de réception en préfecture
 079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2020
 Date de réception préfecture : 01/10/2020

Flux collectés sur la déchèterie de Saint-Varent



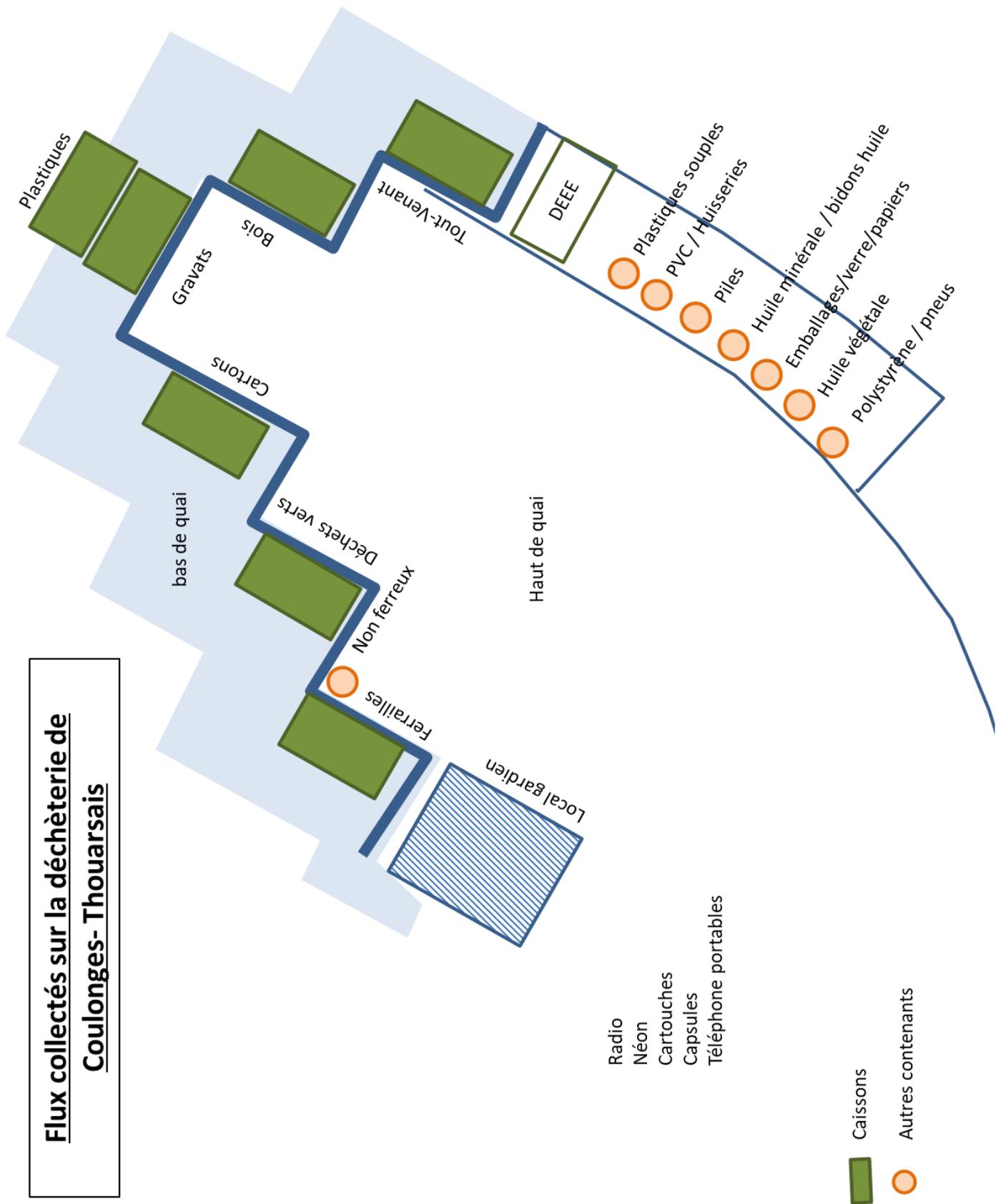
Accusé de réception en préfecture
 070-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2020
 Date de réception préfecture : 01/10/2020

Flux collectés sur la déchèterie de Taizé



Accusé de réception en préfecture
 079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
 -DE
 Date de télétransmission : 01/10/2020
 Date de réception préfecture : 01/10/2020

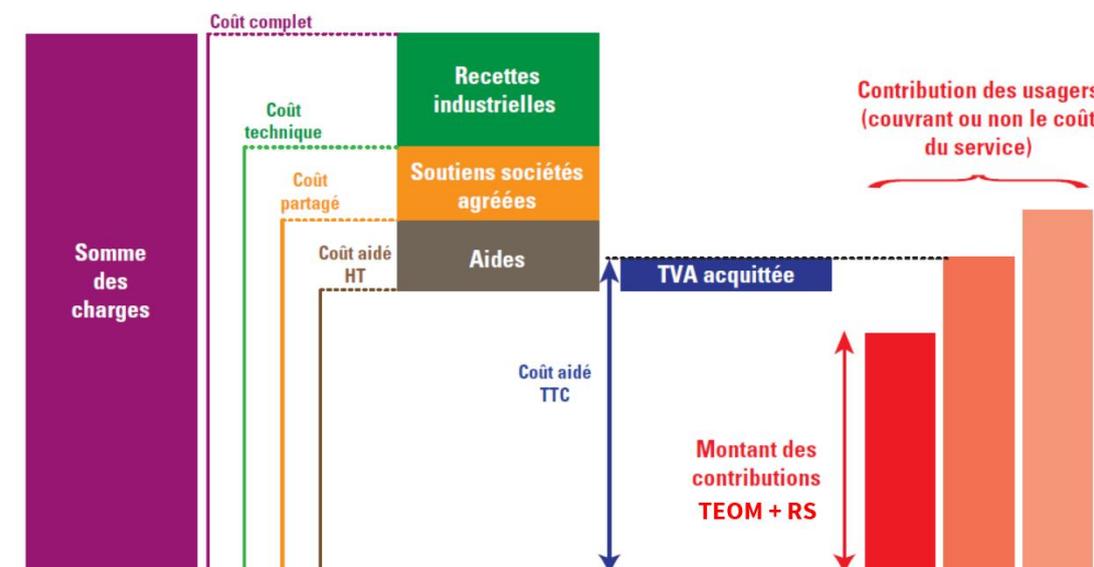
Flux collectés sur la déchèterie de Coulonges- Thouarsais



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

PRESENTATION DES COÛTS AGREGES

Les différents coûts issus de la matrice à savoir :



Matrice "Compta Coûts" 2019

Année 2019 Montants en euro HT			Flux des déchets					Total	Répartition	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	348 958,19	14 018,87	109 564,29	202 959,12	7 326,05	682 826,52	16%	
		Communication	20021,77	4 686,01	4 221,67	22767,11	---	51 696,56	1%	
		TOTAL Fonctionnelles	368 979,96	18 704,88	113 785,96	225 726,23	7 326,05	734 523,08	17%	
	Techniques	Prévention	49 406,20	4 495,71	4 050,23	34 784,34	---	92 736,48	2%	
		Pré-collecte	46 681,60	12 304,53	25 809,62	---	5 911,50	90 707,25	2%	
		Collecte	813 831,13	50 512,48	317 540,97	491 066,55	31 284,65	1 704 235,78	39%	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	860 512,73	62 817,01	343 350,59	491 066,55	37 196,15	1 794 943,03	41%	
		Transfert/Transport	145 187,48	7 678,73	25967,01	291 731,59	---	470 564,81	11%	
		Tri et conditionnement	---	---	212 726,67	11 519,25	---	224 245,92	5%	
		Tri mécano-biologique	811 582,91	---	---	---	---	811 582,91	18%	
		Compostage	---	---	---	50 317,06	1 993,24	52 310,30	1%	
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	74 909,62	---	74 909,62	2%	
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	71 299,35	---	71 299,35	2%	
		Traitement des inertes	---	---	---	46 156,35	---	46 156,35	1%	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	811 582,91	---	212 726,67	254 201,63	1 993,24	1 280 504,45	29%	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	13 909,35	---	13 909,35	0%	
		TOTAL Techniques	1 866 689,32	74 991,45	586 094,50	1 085 693,46	39 189,39	3 652 658,12	83%	
	TOTAL Charges			2 235 669,28	93 696,33	699 880,46	1 311 419,69	46 515,44	4 387 181,20	100%
	Répartition des charges			51%	2%	16%	30%	1%	100%	
		Industriels	Matériaux	---	32 006,03	102 546,64	68 602,09	2 425,86	205 580,62	21%
Compost			---	---	---	3 329,00	---	3 329,00	0%	
Autres produits			6 050,72	1 416,15	1 275,82	4 527,32	---	13 270,01	1%	
TOTAL Industriels			6 050,72	33 422,18	103 822,46	76 458,41	2 425,86	222 179,63	23%	
Soutien		Tous soutiens des sociétés agréées	7 024,28	17 797,49	349 803,13	97 176,66	13 986,17	485 787,73	51%	
Aides		Subventions de fonctionnement	127 580,97	5 125,37	40 057,28	74 202,93	2678,44	249 644,99	26%	
		TOTAL Aides	127 580,97	5 125,37	40 057,28	74 202,93	2678,44	249 644,99	26%	
TOTAL Produits			140 655,97	56 345,04	493 682,87	247 838,00	19 090,47	957 612,35	100%	
Répartition des produits			15%	6%	52%	26%	2%	100%		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		173 512,00	6 354,00	48 795,00	85 770,00	4 599,00	319 030,00		
	Contribution des usagers	TEOM	3 362 527,53	---	---	---	---	3 362 527,53		
		Redevance spéciale	282 927,86	---	---	---	7 314,11	290 241,97		
		Facturation à l'utilisateur	1 828,78	428,02	385,60	5 642,92	---	8 285,32		
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	284 756,64	428,02	385,60	5 642,92	7 314,11	298 527,29		
		TOTAL Contribution des usagers	3 647 284,17	428,02	385,60	5 642,92	7 314,11	3 661 054,82		
TOTAL Contributions			3 647 284,17	428,02	385,60	5 642,92	7 314,11	3 661 054,82		

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Détails des coûts 2019 par flux

Année 2019 Montants en euro HT	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	2 235 669,28 €	93 696,33 €	699 880,46 €	1 311 419,69 €	46 515,44 €	4 387 181,20 €
Coût technique	2 229 618,56 €	60 274,15 €	596 058,00 €	1 234 961,28 €	44 089,58 €	4 165 001,57 €
Coût partagé	2 222 594,28 €	42 476,66 €	246 254,87 €	1 137 784,62 €	30 103,41 €	3 679 213,84 €
Coût aidé HT	2 095 013,31 €	37 351,29 €	206 197,59 €	1 063 581,69 €	27 424,97 €	3 429 568,85 €
TVA acquittée	173 512,00 €	6 354,00 €	48 795,00 €	85 770,00 €	4 599,00 €	319 030,00 €
Coût aidé TTC	2 268 525,31 €	43 705,29 €	254 992,59 €	1 149 351,69 €	32 023,97 €	3 748 598,85 €
Montant des contributions	3 647 284,17 €	428,02 €	385,60 €	5 642,92 €	7 314,11 €	3 661 054,82 €

Détails des coûts par flux et par habitants

Année 2019 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	62,20 €	2,61 €	19,47 €	36,49 €	1,29 €	122,06 €
Coût technique	62,03 €	1,68 €	16,58 €	34,36 €	1,23 €	115,87 €
Coût partagé	61,83 €	1,18 €	6,85 €	31,65 €	0,84 €	102,36 €
Coût aidé HT	58,29 €	1,04 €	5,74 €	29,59 €	0,76 €	95,41 €
TVA acquittée	4,83 €	0,18 €	1,36 €	2,39 €	0,13 €	8,88 €
Coût aidé TTC	63,11 €	1,22 €	7,09 €	31,98 €	0,89 €	104,29 €
Montant des contributions	101,47 €	0,01 €	0,01 €	0,16 €	0,20 €	101,85 €

Détails des coûts par flux et par tonnes

Année 2019 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	342,74 €	61,37 €	508,86 €	176,80 €	388,15 €	258,64 €
Coût technique	341,81 €	39,48 €	433,37 €	166,49 €	367,90 €	245,54 €
Coût partagé	340,73 €	27,82 €	179,04 €	153,39 €	251,20 €	216,90 €
Coût aidé HT	321,17 €	24,47 €	149,92 €	143,39 €	228,85 €	202,19 €
TVA acquittée	26,60 €	4,16 €	35,48 €	11,56 €	38,38 €	18,81 €
Coût aidé TTC	347,77 €	28,63 €	185,40 €	154,95 €	267,22 €	221,00 €
Montant des contributions	559,14 €	0,28 €	0,28 €	0,76 €	61,03 €	215,83 €

Récapitulatif sur 3 ans des coûts du service

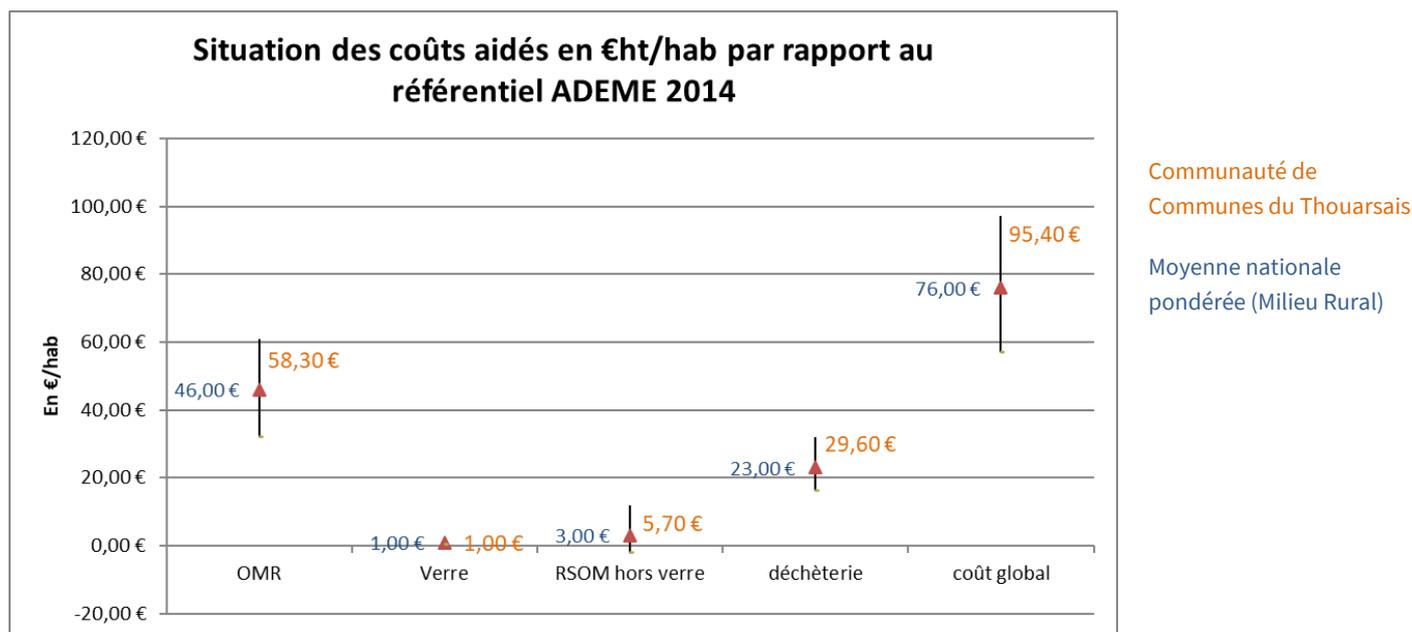
	2017		2018		2019	
	En K€	Par habitant	En K€	Par habitant	En K€	Par habitant
Coût complet	3 711 €	103 €	3 681 €	102 €	4 387 €	122 €
Coût technique	3 621 €	94 €	3 416 €	95 €	4 165 €	116 €
Coût partagé	3 115 €	80 €	2 945 €	82 €	3 679 €	102 €
Coût aidé HT	3 047 €	78 €	2 929 €	81 €	3 430 €	95 €
TVA acquittée	207 €	6 €	220 €	6 €	319 €	9 €
Coût aidé TTC	3 254 €	84 €	3 149 €	87 €	3 749 €	104 €
Montant des contributions	3 588 €	99 €	3 650 €	101 €	3 661 €	102 €
Taux de couverture du service par la TEOM	110%		116%		98%	

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Situation des coûts aidés en € ht/habitant par rapport au référentiel ADEME 2014

Les coûts aidés en € ht/ habitant par type de flux de la Communauté de Communes du Thouarsais se situent, cette année, au-dessus des coûts aidés en € ht/ habitant de la moyenne nationale en milieu rural. La mise en place du nouveau schéma de collecte a engendré des dépenses de fonctionnement supplémentaires (enquête de dotations des bacs des usagers en porte-à-porte, recrutement d'un agent relation usagers et d'un chargé de mission Tarification Incitative, etc.).

Les travaux d'agrandissement de la déchèterie de Louzy impactent également les coûts aidés en € ht/ habitant puisque les amortissements des dépenses d'investissement débutent.



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV3-200915-DM01
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020